

DEUX « CAPITAINES » ITALIENS
COMPAGNONS DE GUERRE
DE JEANNE D'ARC

BARTHÉLEMY BARETTE (*BARETTA*),
THÉAUDE DE VALPERGUE (*VALPERGA*)

par

Louis CAROLUS-BARRÉ

En novembre 1421, le Dauphin Charles, qui l'année suivante allait succéder à son père Charles VI, engageait les terres de son propre domaine jusqu'à concurrence de 6.000 écus d'or pour faire face à la solde de gens d'armes lombards qu'il se proposait d'envoyer chercher ¹. Le duc de Milan s'étant prêté de fort bonne grâce à une telle demande, des auxiliaires lombards ne tardèrent pas à passer en France, où on les voit aussitôt dans les armées du Dauphin : dès le 6 juin 1422².

Il n'est peut-être pas inutile de rappeler les circonstances. En 1421, Charles n'a pas atteint l'âge de dix-huit ans. Sa décision, à cette date, d'hypothéquer son propre domaine, le Dauphiné, pour payer la solde de gens de guerre, confirme sa détermination, connue par ailleurs. Il lui faut évincer Henri V d'Angleterre, qui règne en exécution du honteux traité de Troyes et dont la domination s'étend sur une bonne partie de la France (notamment à Paris), ayant pour allié le très puissant duc de Bourgogne. Lorsque, succédant à son père l'année suivante (1422), Charles VII monte sur le trône, son pouvoir ne s'exerce de façon effective que sur la moitié méridionale de la France ; on l'appelle « le roi de Bourges ». Sans doute a-t-il un peu partout ses partisans, les *Armagnacs*, mais pour reconquérir son royaume, il n'a pas d'autre solution que la guerre contre les Anglo-Bourguignons : guerre étrangère doublée d'une guerre intestine entre Français. Il est clair que,

(1) G. Du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, Paris, 1881, p. 342. Le document est publié : *Ordonnances des rois de France*, t. XI, p. 141-142.

(2) *Ibid.*, note 5. — Voir aussi ci-après, § II : Théaude de Valpergue.

tout en poursuivant le combat, la politique royale et sa diplomatie auront pour premier but de rallier à sa cause les *Bourguignons*. Quinze ans de guerre, entrecoupée de trêves et de tractations nombreuses et souvent décevantes, permettront enfin de parvenir à ce résultat et de rétablir l'entente entre Français³. Après quoi, il faudra plus de quinze années encore pour « bouter les Anglais » hors du royaume : de Normandie et de Guyenne.

Notre propos est d'attirer l'attention sur deux de ces *condottieri* qui, compagnons d'armes de Jeanne d'Arc, participèrent l'un et l'autre à la défense ou à la délivrance de Compiègne, lors du siège de 1430, et furent ensuite de bons artisans de la reconquête et de la victoire finale contre les Anglais.

1. BARTHÉLEMY BARETTE (*BARTOLOMEO BARETTA*)

Le chroniqueur san-dyonisien Jean Chartier⁴ met au nombre des gens de guerre que Jeanne d'Arc rencontra à Lagny⁵ [en avril 1430] « ung cappitaine nommé Barrette », nom déformé en Parrecte par le rimailleux Martial d'Auvergne. A Pierre Champion⁶ revient le mérite de l'avoir identifié avec un Italien Baretta, appelé en français Barette, qui commandait un contingent de ses compatriotes⁷.

Depuis son brusque départ de Sully-sur-Loire (fin mars 1430), la Pucelle, refusant d'observer les trêves, décidait de reprendre et de poursuivre à sa manière les hostilités. Elle réussit à rejoindre la place de « Laigni sur Marne », dont la garnison, sous les ordres de son capitaine, Jean Foucaut, aidé de Geoffroi de Saint-Belin, de l'Italien Barette et de

(3) Mais au prix d'un dangereux accroissement de la puissance bourguignonne en Picardie. Dès Charles VII, la guerre sans trêve ni merci eut sans doute été préférable : c'était l'opinion de Jeanne d'Arc et de beaucoup d'autres, mais non celle qui prévalait dans les conseils du gouvernement (G. de La Trémoille, Regnaut de Chartres). Louis XI résoudra le problème en luttant victorieusement contre Charles le Téméraire.

(4) Jean Chartier, *Chronique de Charles VII*, éd. Vallet de Viriville, t. I, Paris, 1858, p. 120, chap. 7.

(5) Lagny-sur-Marne, ch-l. cant, arr. Meaux (Seine-et-Marne).

(6) Pierre Champion, *Guillaume de Flavy, capitaine de Compiègne*, Paris, 1906, p. 38, n. 2.

(7) Sans doute arriva-t-il en France avec les premiers contingents lombards, en 1422. Peut-être fut-il à la délivrance d'Orléans avec « l'enfanterie d'Italie » venant de Vendôme en renfort, le 25 octobre 1428, mais le nom de son capitaine n'est pas indiqué (*Journal du siège d'Orléans*, éd. P. Charpentier et Ch. Cuissard, Orléans, 1896, p. 12).

l'Écossais Canedé (Kennedy⁸), « fesoit bonne guerre aux Anglois de Paris et d'ailleurs »⁹.

C'est donc là qu'elle enrôla sous sa bannière une bande de combattants déterminés, au nombre desquels Baretta et ses « gens d'armes et de trait ». Venus de Lombardie, ces mercenaires se sentaient peu concernés par les « abstinences de guerre » — ainsi désignait-on les trêves. Ils étaient bien décidés eux aussi à mener « très dure et aspre besongne » contre les Anglois (avril 1430). Au demeurant, les trêves expiraient le jour de Pâques (16 avril). Mais nous n'avons pas ici à retracer la campagne de la Pucelle, qui est connue (avec toutefois moins de précisions qu'on le désirerait)¹⁰.

...Un mois plus tard, après les tentatives infructueuses entreprises, la principale sur Pont-l'Évêque, vers Noyon, l'autre précipitée vers Soissons, toutes les deux visant à dégager Choisy-au-Bac assiégé (dont la forteresse tomba le 16 mai !), Jeanne et sa petite troupe, étant passés par Crépy-en-Valois et ayant, de nuit, traversé la forêt de Cuise, regagnent en grand'hâte Compiègne. Elle y fait son entrée sans bruit (*secrete*) le 23 mai, au lever du jour¹¹.

Suivant le chroniqueur Perceval de Cagny, cette troupe pouvait compter de trois à quatre cents combattants. Pour une bonne part, elle paraît avoir été composée d'Italiens. La *Chronique de Tournai*¹² rapporte en effet que ces « hommes Italiens » au nombre de deux cents

(8) La présence de ce Canedé est attestée à Orléans, le 1^{er} mai 1429 (*Ibid.*, p. 80).

(9) *Chroniques de Perceval de Cagny*, éd. H. Moranvillé, Paris, 1902, p. 173 (Société de l'Histoire de France).

(10) Quittant le roi, à Sully, sans prendre congé, fin mars 1430 (comme elle l'avait déjà quitté à Compiègne, le 23 août 1429, pour marcher sur Paris), Jeanne se rend à Lagny (début avril), d'où elle rayonne sur Melun et sans doute dans le secteur situé à l'est de Paris, la capitale restant alors son principal objectif. Mais, apprenant l'offensive Anglo-bourguignonne avançant en Picardie, elle quitte Lagny et, par Senlis, gagne Compiègne (14 mai), d'où également elle rayonne : vers Pont-l'Évêque, revient à Compiègne, se dirige vers Soissons, puis retourne par Crépy-en-Valois à Compiègne le 23 mai, d'où, sortant le soir même, elle est capturée dans la prairie de Margny. Nous suivons ici les précieuses notes de G. Lefèvre-Pontalis commentant la *Chronique d'Antonio Morosini*, t. III, Paris, 1901, p. 295-297 (Soc. de l'Hist. de France), ainsi que P. Champion, *Guillaume de Flavy*, *op. cit.*, p. 37-43 (sauf que Jeanne ne dut pas traverser la Seine à Melun, qui était alors aux mains des Bourguignons et sera délivré seulement entre le 17 et le 23 avril, ainsi que le précise P. Champion lui-même, *op. cit.*, p. 158, n. 2 (*in fine*)).

(11) *Chroniques de Perceval de Cagny*, *loc. cit.*

(12) J.J. de Smet, *Recueil des chroniques de Flandre*, vol III, 3 : *Chroniques ... de Tournai*, Bruxelles, 1856, p. 415-416 (Commission royale d'histoire).

participèrent avec les Compiégnois à la « saillie » (= sortie) improvisée par la Pucelle, le soir de cette fatale journée du 23 mai.

On a tout lieu de croire que, « capitaine de gens d'armes et de trait », Baretta fut avec eux ce soir-là. Jeanne ayant certainement pris la tête de la colonne, on peut penser que son lieutenant¹³ commandait l'arrière garde : ce qui, lors de la retraite, lui permit de regagner à temps la ville...

Quarante huit heures furent nécessaires pour faire face à la dangereuse situation qui de nouveau faisait de Compiègne une ville assiégée. Sans désespérer, les autorités militaires et civiles durent en plein accord prendre les décisions qui s'imposaient : Guillaume de Flavy en tant que capitaine de la ville pour le roi, les gouverneurs attournés au nom des habitants.

Un contrat conclu entre la municipalité de Compiègne et Baretta précise les conditions auxquelles il était « retenu », lui et ses gens, au service de la ville — et à ses frais. En voici les clauses, d'après la transcription qu'on peut encore lire dans les registres de comptes de ce temps-là¹⁴.

« A Barthelemy Barette, cappitaine de certain nombre de gens d'armes et de trait retenus en garnison audit Compiengne pour la garde d'icelle ville. ou [= au] mois de mai IIII^e XXX [= 1430], que le siège fust mis devant ladite ville par les adversaires du roi, nostre sire. Auquel cappitaine, pour lui et ses compagnons, par la deliberacion de plusieurs bourgeois et habitans de ladite ville, fut ordonné et conclut bailler et paier pour chacune semaine qu'il seroit audit Compiengne en garnison, ou [= au] nombre de gens qu'il avoit lors, c'est assavoir :

xxxij [= 32] hommes d'armes,
 ij [= 2] trompettes,
 ij [= 2] pages,
 xliij [= 43] arbalestriers,
 et xx [= 20] hommes, que targons¹⁵ que archiers ».

(13) « Barrette, lieutenant de ladicte Pucelle » (Mémoire à consulter sur Guillaume de Flavy, cf. P. Champion, *op. cit.*, p. 38, note 2).

(14) Arch. comm. de Compiègne, CC 13, fol. 199 v^o. Le texte a été publié par A. Sorel, *La prise de Jeanne d'Arc devant Compiègne*, Paris-Orléans, 1889, Pièces just., n^o XI, p. 333.

(15) *targon* : nom désignant un porteur de bouclier, apparemment chargé de protéger l'archer au moment où celui-ci tirait.

Il était spécifié que « ladite ville lui paioit pour chacune sepmaine :

iiij [= 4] livres parisis,
avecques iiij [= 4] sacs de blé,
ij [= 2] muys de vin,
et iiij [= 4] vaches,

à commencer pour le premier paiement, le xxvj^e [= 26^e] jour dudit mois de may IIII^c XXX » [= 1430].

Cette date du 26 mai est certainement celle des conventions passées entre Baretta et la ville, et aussi celle du premier « mandement » des « gouverneurs - attournés » prescrivant au « receveur » (qui était aussi payeur) de verser le montant de la première solde hebdomadaire : cette solde était payée par anticipation au début de chaque semaine, ce qui explique que le dernier paiement eut lieu le 19 octobre. Nous savons ainsi que pendant toute la durée du siège, soit pendant vingt-deux semaines, Barthélemy Baretta participa effectivement à la défense de la ville.

Il est à croire que les semaines les plus dures pour Baretta et les siens s'écoulèrent de la dernière semaine de mai à la mi-juillet, car alors sa compagnie fut presque la seule à « tenir garnison » dans Compiègne¹⁶.

Deux mentions portées dans les mêmes comptes de la ville incitent à le penser. La première fait état d'un paiement supplémentaire : « Audit Barthelemy Barrette, xij liv. xvj s. p. a lui donnés par lesdiz habitans au mois de juillet IIII^c XXX, pour supporter sa despence, oultre et par dessus les choses dessusdites »¹⁷. La seconde atteste que pendant cinq jours, du 13 au 18 août, « pendant lesdis cinq jours, on ne put avoir bestail pour livrer auxdix gens d'armes, comme on avoit fait par avant, et pour ce, par la deliberacion de plusieurs habitans d'icelle ville, fut ordonné bailler a chascun desdiz gens de guerre viij [= 8] deniers parisis et par jour pour pitance »¹⁸. Or on apprend de la sorte que l'effectif des gens de Baretta avait alors « diminué » de plus de moitié : de cent qu'ils étaient (lui compris) au début du siège, ils

(16) Les renforts en gens d'armes n'arrivèrent guère avant la dernière semaine de juin (gens d'Alain Géron) et surtout lors de la 7^e semaine du siège, vers la mi-juillet (A. Sorel, *op. cit.*, p. 333-334, d'après le registre CC 13 ; Carolus Barré, père, *Etat de la ville de Compiègne en 1430*, dans *Compiègne et Jeanne d'Arc*, Compiègne, 1930, p. 61-65).

(17) CC 13, fol. 199 v^o (texte publ. par A. Sorel, *op. cit.*, p. 333).

(18) CC 13, fol. 205.

n'étaient plus que quarante-huit le 19 août¹⁹ ; sans exclure l'éventualité de certaines désertions, on peut penser qu'entre temps une bonne partie de ses gens avaient été tués ou mis hors de combat.

Deux autres mentions valent encore d'être relevées dans ces vieux comptes de la ville. La solde était donc partiellement versée en nature : en viande (on vient de le voir), mais aussi en vin ou en blé. Le vin ne faisait pas difficulté car les caves des maisons et tavernes compiégnaises en étaient bien garnies. Quant au blé, il convenait évidemment d'en moudre le grain ; lorsque les moulins de la ville eurent été détruits par les bombardements anglo-bourguignons et que deux moulins à chevaux furent alors aménagés dans les halles, les attournés accordèrent aux gens d'armes d'y faire moudre gratuitement leur blé ; ceux-ci eurent donc, suivant l'expression usitée, « franc molu èsdis molins durant le siège »²⁰.

Plus intéressante est la dernière mention. Elle nous apprend qu'en septembre, un plâtrier avait déplacé la cloche de la Porte Chapelle et « recouvert le treu la ou pendoit la cloche... pour faire place a un lit pour Barette, cappitaine de gens d'armes, lors estant en garnison à Compiègne »²¹. Ainsi donc, de nuit et du haut de ce poste de guet spécialement aménagé, il pouvait surveiller l'activité des assiégeants dans l'ensemble de ce secteur, aux abords de la forêt, dans les directions de Choisy et de Soissons.

L'année suivante (sans autre précision), le 13^e compte d'Hémon Raguier, trésorier des guerres, indiquait plusieurs « dons » faits par le roi « a Barthelemy Beretta²², escuier, capitaine de gens d'armes et de trait », ainsi qu'à « mess. Jehan Foucaut, chevalier, capitaine de Laigny sur Marne et a Ranequin Kenedé, escuier du païs d'Escosse ». Ceux-là mêmes qui, suivant la chronique de Jean Chartier, se trouvaient avec la Pucelle à Lagny, en avril 1430, lorsque, en dépit de Charles VII, elle eut décidé de reprendre les hostilités. Le roi aurait eu bien mauvaise grâce à leur en tenir rigueur !

Mais à Compiègne ne s'arrêta pas la carrière militaire de Baretta, car une quinzaine d'années plus tard son nom figure encore sous la rubrique « Dons et récompensations » dans les comptes de Jehan de

(19) *Ibid.*, fol. 205 (Sorel, p. 338).

(20) CC 96 (3), d'après une note prise par mon père.

(21) CC 13, fol. 108, p. 356 (mais *corr.* Jehan Petit des Caisnes au lieu de Stamet).

(22) Bibl. nat., ms. fr. 20684 (extr. pris par Gaignières) p. 569 : compte de Hémon Raguier.

Xaincoin, receveur général de toutes les finances du Roy, en Languedoil comme en Languedoc, du 1^{er} octobre 1446 au 30 septembre 1447²³. Barthélemy Barrette ou Barette y est toujours qualifié « escuier, capitaine de gens d'armes » : il est alors transféré de Normandie en Touraine, et plus précisément de Graville à Tours.

Entre temps, lors de la Praguerie, révolte suscitée par le dauphin Louis qu'avait rallié une foule de seigneurs mécontents, le roi avait dirigé une expédition dans le centre et était allé mettre le siège devant Vichy qui ne tarda pas à se rendre (1440) ; or « estoit cappitaine de ladicte place ung nommé Barrette²⁴, lequel fist le serement au Roy, lui et tous ceulx de sa compagnie, de le servir, de ce jour en avant, envers et contre tous », mais, si Charles VII accorda bien sa grâce aux habitants de Vichy, il installa dans la ville une forte garnison « ... et en fut mis dehors Barette et sa compagnie »²⁵.

L'absence de prénom ne permet pas de dire si ce capitaine Barette doit être identifié avec l'ancien défenseur de Compiègne car, à la même époque, un autre Barette, prénommé Jean, (et sans doute frère de Barthélemy ?), guerroya en Bourgogne, en 1438, est au service du roi « dans la guerre de Lorraine », du 15 novembre 1438 au 15 février 1439, puis prend part au siège de Meaux en juillet-août 1439²⁷.

D'autres documents permettront, espérons-le, de mieux retracer la carrière de Barthélemy et de Jean Barette, et aussi de préciser leur origine, qui pourrait bien être Bergame, cité de Lombardie, dont l'une des principales familles s'appelait Beretta, et où (simple coïncidence

(23) Bibl. nat., ms. fr. 32511 (extr. pris par Du Fourny), fol. 100 et 112. Les Français avaient pris Graville par surprise.

(24) *Les chroniques du roi Charles VII par Gilles le Bouvier dit le héraut Berry*, publ. par H. Courteault, L. Célier et M.-H. Jullien de Pommerol, Paris, 1979, p. 224 (Soc. de l'Hist. de France).

(25) *Ibid.*, p. 225.

(26) Même remarque concernant également « ung capitaine nommé Baratte », qui dut rendre à Jean de Luxembourg la place de Balham, avec les honneurs de la guerre, en 1431 : Balham, cant. Asfeld, arr. Rethel, Ardennes, et non « Baleheus », ainsi que l'a imprimé Douët d'Arcq, dans son édition de la *Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, t. V, Paris, 1861, p. 10 (Soc. de l'Histoire de France), — Barrette, qui occupait Beaumont-en-Argonne, en 1433 (Th. Boutiot, *Guerre des Anglais*, Paris-Troyes, 1861, p. 62, dont la lecture « Buirette » est fautive, d'après Vallet de Virville, Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5085, fol. 22, fiche 104), — et Barette, que l'on trouve en Alsace, au début de 1439, avec La Hire et Antoine de Chabannes (A. Tuetey, *Les Ecorcheurs sous Charles VII*, Montbéliard, t. I, 1874, p. 102).

(27) E. Petit, *Les Ecorcheurs dans l'Avalonnais*, Auxerre, 1865, p. 127 ; Ph. Contamine, *Guerre, Etat et Société. Etudes sur les armées du roi de France, 1337-1494*, Paris-La Haye, 1972, p. 265, 269.

peut-être ?) se tenait annuellement une foire célèbre dite de saint Barthélemy.

2. THÉAUDE DE VALPERGUE (*TEODORO DA VALPERGA*)

Beaucoup mieux connu que Baretta est son compatriote Teodoro da Valperga, au nom toujours francisé dans les documents et chez les chroniqueurs sous les graphies les plus diverses : Téode, Théolde, Théaude, Thiaude de Valpargue, Valpergue, Valspergue, Vaulpergue voire Vallepraigne, ou encore Walpergue et même Walperghe. Tout en conservant ces différentes formes dans les citations faites ci-après, nous adoptons de préférence celle qui fut la plus usitée : Théaude (ou Thiaude) de Valpergue. Il appartenait à une illustre famille du Piémont qui possédait le château dominant de haut le village de Valperga²⁸, non loin de Turin.

Théaude de Valpergue fut certainement l'un des premiers capitaines « lombards » à s'engager au service du Dauphin. Nous en avons un double témoignage. D'abord cette mention transcrite par l'érudit Du Fourny, d'après un registre de l'ancienne Chambre des comptes²⁹ : « Theode des contes de Valpergues, du pays de Lombardie, retenu à 250 hommes d'armes par lettres du 20 juillet 1423, luy, ses estandarts et trompette ». Simple mention que viennent confirmer ces lignes du héraut Berry, auteur des *Chroniques du roi Charles VII*³⁰ : « En l'an 1423, estoient arrivéz en France messire Theode de Valpargue, messire Bourne Quaqueran et Luquin Ris³¹, lesquieulx avoient amené au Roy, de par le duc de Milan, 600 lancés³² et mille hommes à pied ».

(28) Valperga, district de Rivarolo-Canavese, au sud-est d'Ivrée (prov. de Turin).

(29) Bibl. nat., ms. fr. 32510, fol. 364-365. Autre confirmation : Bibl. de l'Arsenal, ms. 4522, 2^e partie, pap. XVIII^e siècle (« Extrait du compte de la guerre », fol. 16 v^o, sous la date « 1422 ») : « ... A Theolde de Valpergue, écuyer, qui a mené et conduit par deçà du pays de Lombardie un certain nombre de gens d'armes pour servir le Roy en ses guerres à l'encontre de ses ennemis, au nombre de 250 hommes, auquel il est accordé 200 livres par mois pour ses gages et ceux de ses gens, sur le pied de la solde ordinaire ».

(30) *Chroniques... du héraut Berry*, *op.cit.*, p. 114-115.

(31) « Lombards » également : Borno Cacherani (d'Asti) et Lucchino Rusca ou Rusconi (de Côme et Lugano). Ils sont identifiés, *Ibid.*, p. 114, notes 3 et 5.

(32) Une lance comprenait « un homme armé de tout son harnois, un page et un valet ou saquement armé de capeline, aubergon et avant-bras, tous à cheval, montés et armés suffisamment pour servir dans les guerres du Roy, pendant un an entier, au prix de 46 écus 1/2 d'or pour lance » (Bibl. de l'Arsenal, ms. 4522, 2^e partie, fol. 17 v^o).

Sans tarder, les nouveaux venus, « Lombards bien montéz et arméz » pénétrèrent en Beaujolais et aidèrent les « François » à dégager la place de La Bussière (27 août 1423)³³ : action marquée par la capture de Jean de Toulangeon, maréchal de Bourgogne, belle prise qui permit (par échange) de délivrer « le connestable d'Escosse » récemment fait prisonnier à la journée de Cravant. Première victoire bientôt suivie de deux autres succès en Nivernais où, avec le vicomte de Narbonne, le maréchal de La Fayette et Louis de Culant, amiral de France, ils assiégèrent et prirent « le chastel de Cuffy et celui de La Guerche »³⁴.

En 1424, le 17 août, nos trois capitaines lombards sont en Haute Normandie, devant Verneuil³⁵. Avec impétuosité leur cavalerie (de 4 à 500 lances) merveilleusement armée, rompt l'aile droite des Anglais, composée d'archers qui, épouvantés, prennent la fuite. Jugeant leurs adversaires « desconfits », les Lombards ne songent plus qu'à « aller au bagage » et « s'en partirent sans plus rien faire » ; puis, lorsqu'après un fructueux butin, ils reviennent, pensant que les Français « eussent gagnée la bataille », ils s'aperçoivent (mais un peu tard) qu'au cours d'un combat des plus meurtriers, la victoire était restée aux Anglais du duc de Bedford, et ceux-ci, « qui estoient a pié, chargèrent si fort sur eulx qu'ils gagnèrent leur estandart et tuèrent seize ou vingt hommes d'armes desdiz Lombars », et parmi les plus « gens de bien »...

L'année suivante, profitant d'une période de trêves de plusieurs mois conclue le 28 septembre avec le duc de Bourgogne (grâce à une intervention du duc de Savoie³⁶), Valpergue se rend auprès du roi, où sa présence est attestée à Saumur³⁷, le 3 octobre, et quelques jours après à Poitiers.

(33) *Chronique de la Pucelle ou Chronique de Guillaume Cousinot*, éd. Vallet de Viriville, Paris, 1892, p. 193 ; *Chroniques... du héraut Berry*, op. cit., p. 113-114. — La Bussière, comm. de Saint-Léger-sous-La-Bussière, cant. Tremayes (Saône-et-Loire).

(34) *Chron. du héraut Berry*, p. 115. — Cuffy, cant. La Guerche-sur-l'Aubois ; et La Guerche-sur-l'Aubois, arr. Saint-Amand (Cher).

(35) *Jehan de Wavrin, Anchiennes cronicques d'Engleterre*, éd. Mlle Dupont, t. I, Paris, 1858, p. 264 ; *La chronique d'Enguerran de Monstrelet*, éd. L. Douët d'Arcq, op. cit., t. V, chap. xx ; *Chronique... de Guillaume Cousinot*, op. cit., p. 194-195 ; *Thomas Basin, Histoire de Charles VII*, éd. Ch. Samaran, t. I, Paris, 1964, p. 93-101 ; *Chron. du héraut Berry*, p. 116-120. — Sur le « choc de Verneuil », voir G. Lefèvre-Pontalis, *La guerre de partisans dans la Haute-Normandie (1424-1429)*, dans *Bibl. de l'Ecole des chartes*, t. LVI, 1895, p. 489-498.

(36) Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, op. cit., t. II, p. 17.

(37) J. Déniat, *La commune de Lyon et la guerre bourguignonne, 1417-1435*, Paris, 1934, p. 510 ; Beaucourt, op. cit., t. III, p. 507, Pièce just. xiv (lettre du 12 octobre 1425).

Lors des cotteries qui agitèrent alors l'entourage de Charles VII, « messire Theode de Valpargue » est, avec le maréchal de Boussac « et tous les Escossois », l'un des plus fidèles à la personne du roi³⁸, qui le nomme bientôt l'un de ses chambellans. Son influence apparaît au fait qu'un envoyé des consuls de Lyon³⁹ essaie par son entremise d'obtenir une réduction du montant des aides auxquelles leur ville avait été taxée : mais sans résultat.

Les soucis principaux du roi sont alors en effet le manque d'argent (nerf de la guerre) et le comportement des « gens d'armes » qui se trouvent désœuvrés en raison même de la trêve. Il adresse une lettre circulaire à tous ses « capitaines », leur enjoignant de protéger les populations contre les exactions des gens de guerre⁴⁰.

Application immédiate et presque littérale des ordres reçus, on possède encore la petite feuille de papier (de 175 x 95^{m/m}) entièrement écrite et signée de la main de Valpergue, par laquelle il fait expressément défense à tous les Lombards de sa compagnie, « gens d'armes et gens de trait », de réquisitionner quelque logement que ce soit, ni de « fourrager dans le pays et conté et ressort de la Marche » (11 novembre 1425), et ce jusqu'à la Saint-Jean-Baptiste prochaine (24 juin) ; comme bien souvent les trêves avaient été quelque peu prolongées. — Un tel ordre original et autographe, émanant d'un « capitaine » de ce temps-là, est certainement une pièce très rare : peut-être la seule de ce genre actuellement conservée⁴¹.

Moins d'un mois plus tard, par mandement donné le 6 décembre 1425 à Mehun-sur-Yèvre, en Anjou, le roi fait payer à son « amé et féal chevalier et chambellan, Theode de Walpergue », 200 sous d'or, pour avoir « un bon cheval »⁴².

(38) *Chron. du héraut Berry*, *op. cit.*, p. 121.

(39) J. Déniat, *op. cit.*, p. 510.

(40) Beaucourt, *op. cit.*, t. II, p. 647-648.

(41) En voici le texte : « Sachent tuit que je, Theodre, seigneurs de Valpergue, chevalier, chambellan du Roy, n.s., ay assurez et assure par ces | presentes le pays et conté et ressort de la Marche de toute la | conpaignie de gens d'armes et de trait des Lonbars | jusques a la feste de saint Jehan Bapteste prouchaine venant. Si deffanz | a touz ceulz de la dicte conpaignie que audit pais, conté et ressort | de la Marche, ne loigent ny ne forragent ledit temps durant, | en quelque maniere que ce soit. Et affin qu'il saichent que j'ay donné ceste | presente seurance, j'ay signé ces presentes de ma main. Donné | a Farnuel le xj^e jour de novembre, l'an mil IIIJ^e XXV. Signé Teodre de Valpergue » (Bibl. nat., Pièces originales 2924 (ms. fr. 29408), dossier 64967, pièce n° 2. Nous remercions Mme Mulon, des Archives nationales, d'avoir su identifier la localité de Farnuel, canton de Pontaumur, arr. Riom (Puy-de-Dôme).

(42) *Ibid.*, pièce n° 3.

...Les Anglais, maîtres de Paris et d'une grande partie du nord de la France, ont maintenant atteint et même dépassé les rives de la Loire. Ils commencent à mettre le siège devant Orléans (12 octobre 1428), et l'on apprend même que la forteresse protégeant l'accès du pont, les célèbres Tourelles, viennent de tomber entre leurs mains (24 octobre). Dès le lendemain, arrivent dans la ville assiégée, « pour la conforter, secourir et ayder, plusieurs nobles seigneurs, chevaliers, capitaines et escuiers fort renomméz en guerre », au nombre desquels « messire Théaulde de Valpergue, chevalier lombart »⁴³ ; le 6 janvier 1429 (fête de l'Épiphanie), celui-ci participe à une importante sortie, où est faite « une grant escarmouche contre les Angloys »⁴⁴.

Ayant réussi à quitter la ville et pu se rendre auprès du roi, Valpergue est de retour à Orléans le 7 février, apportant la nouvelle « du secours qui devoit venir lever le siège »⁴⁵. Quinze jours plus tard, il est à Rouvray-en-Beauce, entre Janville et Orléans, à « la journée dite des Harengs »⁴⁶ : les Français et les Écossais voulaient intercepter un important convoi de renforts et de ravitaillement de carême venant de Paris et destinés aux assiégeants, mais les alliés n'ayant pas réussi à coordonner leur action, la rencontre, assez meurtrière, se termina par la victoire des Anglais (21 février).

Le siège d'Orléans perdurait... lorsqu'apparut, parmi les renforts envoyés par le roi, un nouveau capitaine : Jehanne la Pucelle. Ce n'est point le lieu de nous étendre sur une histoire que chacun connaît⁴⁷ : la

(43) *Journal du siège d'Orléans, 1428-1429*, éd. P. Charpentier et Ch. Cuissard, Orléans, 1896, p. 10-11. Th. de V. arrive avec le seigneur de Bueil et Jacques de Chabannes.

(44) *Ibid.*, p. 24, avec les seigneurs de Sainte-Sevère et de Culan.

(45) *Ibid.*, p. 34, avec « Jehan de Lescot, gascon, et autres ».

(46) Monstrelet, t. IV, p. 311-314. — Sur la « journée de Rouvray », voir *Journal du siège d'Orléans*, p. 37-44.

(47) Ce siège mémorable est bien connu grâce au *Journal* déjà cité. Et tous les chroniqueurs en ont parlé : Monstrelet, IV, p. 298-324 ; Héraut Berry, p. 134-135 ; Cousinot, p. 230-259 ; Perceval de Cagny, 140-145 ; J. Le Fèvre de Saint-Remy, éd. Fr. Morand, t. II, Paris, 1881, p. 140-144 ; Jean Chartier, etc.

La présence de « Theode » ou « Theolde de Walpergue » au siège d'Orléans est attestée non seulement par les chroniqueurs mais aussi par des extraits du compte d'Hémon Raguier, trésorier des guerres, relatifs à des paiements « d'hommes d'armes et de traict » (P. Charpentier et Ch. Cuissard, *op. cit.*, p. 178, 186, 189), et « en recompensation d'un cheval qui luy avoit esté tué sous luy, devant les bastilles d'Orliens » (*Ibid.*, p. 179) ; ainsi que tel mandement de paiement ordonné par la ville en date du 12 décembre 1428, relatif à « xij pintes de vin présentées à mess. Theaude et mess.

reconquête des Tourelles (4 mai), la prise et l'incendie des treize bastilles anglaises ayant enserré la ville (sans jamais toutefois la « fermer » entièrement), la levée du siège enfin (8 mai), suivie d'une série de victoires jalonnant la marche glorieuse conduisant Charles VII à Reims pour y être sacré et couronné (17 juillet).

Mais avant d'aller plus loin, il convient de rappeler le souvenir laissé à Orléans même par Théaude de Valpergue, car le nom de ce « chevalier bien excellent » sera celui de l'un des personnages du *Mistère du siège d'Orléans*⁴⁸, pièce n'ayant pas moins de 20.529 vers, où tour à tour l'auteur anonyme fait entrer sur la scène les « meilleurs et plus féables capitaines, renomméz en armes et de grant auctorité » : la Pucelle, les maréchaux de France La Fayette et Sainte-Sévère (Boussac), l'amiral de Culant, et ces valeureux capitaines : Canédé (Kennedy), le bastart d'Orléans (Dunois), le comte de Vendosme (Charles de Bourbon), Gaucourt, La Hire, Saintrailles, Jamet de Tillay, le sire de Rais, Théaulde de Valpergue...

Autour de celui de la Pucelle, ces noms sont auréolés de gloire militaire, comme en un autre temps les noms des maréchaux le seront autour de celui de l'Empereur.

Sommé de se rendre par Rigaut de Fontaine (lui aussi hardi capitaine), Compiègne, après bien des incertitudes assez compréhensibles, décide à son tour d'ouvrir ses portes au roi qui, le jeudi 18 août 1429, venant de Crépy-en-Valois, y fait solennellement son entrée, avec Jeanne d'Arc⁴⁹. Après une dizaine de jours passés dans nos murs, Charles VII fortement appuyé par son conseil, et désireux de rétablir l'entente entre ses sujets, conclut avec son cousin de Bourgogne un

Guillaume du Bez et mess. Jaques du Bois » (*Ibid.*, p. 209), ou encore telle « distribution faite aux gens de guerre estans en icelle ville pour leur aidier à vivre, et du consentement des bourgeois, manens et habitans d'icelle ville », le 24 mars 1429 (n. st.)... : « A mess. Theaude, j tonneau et demi de vin et j mui de demi de blé (*Ibid.*, p. 398).

(48) *Le mistère du siège d'Orléans*, éd. F. Guessard et E. de Certain, Paris, 1862 (Collection de documents inédits). Le ms. anonyme, écrit avant 1440, est souvent fautif. La forme « Theaulde de Vallepraigne » rime avec « C'est ung chevalier de montaigne | Bien excellent à bref parler » (vers 4161-4162). Le personnage entre souvent en scène : vers 4181-4190, 4199-4204, 4523-4530, 4579-4584, 4706-4714, 4835-4842, 5049-5057, 5642-5650, 5747-5754, 5882-5889, 6177-6185, 9376-9383, 11054-11062, 13550-13557.

(49) *Chroniques de Perceval de Cagny*, *op. cit.*, p. 164. — A. Sorel, *La prise de Jeanne d'Arc*, *op. cit.*, p. 117, 126 et suiv. ; P. Champion, *Guillaume de Flavy*, *op. cit.*, p. 25-27.

armistice, le 28 août 1429 : l'armistice de Compiègne⁵⁰, que les Compiègnais jamais n'accepteront.

Trêves⁵¹ de quatre mois, avec pour « conservateurs » Rigaut de Fontaine et Poton de Saintrailles⁵², lesquelles bientôt seront étendues jusqu'à la Seine, et puis prolongées jusqu'à la fête de Pâques (16 avril 1430). Abstinence de guerre, que la Pucelle brisera un certain jour (fin mars-début avril) à Sully-sur-Loire, en faussant compagnie au roi, sans lui demander son congé, pour reprendre le combat.

Trêves pourtant ! et qu'un loyal chevalier tel que Thiaude de Valpergue a non seulement le droit mais le devoir d'observer.

Or voilà que, précisément pendant ces trêves, Philippe le Bon, le jour même de ses noces avec Isabelle de Portugal, vient de créer l'ordre équestre de la *Toison d'or* « pour avancer et accroître le noble estat de chevalerie » (Bruges, 10 janvier 1430). Il organise aussitôt un tournoi qui va mettre aux prises cinq chevaliers « François » contre cinq chevaliers « Bourguignons », choisis naturellement les uns et les autres parmi les plus renommés⁵³.

C'est à Arras que, sur « la place du Grant Marchié », cinq journées durant, la fête déroule ses fastes, sous la présidence effective du « duc de Bourgogne, juge en ceste partie » (20 février 1430). Le premier des cinq « François » désignés est Thiaude de Valpergue. A lui revient donc le « courir » le premier jour contre Symon de Lalaing et tous deux échangèrent « plusieurs biaux cops » l'un contre l'autre ; « mais, vers la fin, messire Theolde fut porté jus, lui et son cheval », c'est-à-dire jetés à terre. Les jours suivants deux de ses compagnons furent « grievement bléciés », mais finalement, après avoir été « médicinés » et « moult honorés » par le duc de Bourgogne, les cinq « François » (Th. de

(50) Cet acte, dont l'original est conservé aux Archives départementales du Nord (B 301), a été plusieurs fois publié, notamment par A. Sorel, *op. cit.*, p. 327. — Sur cet armistice, voir Beaucourt, *op. cit.*, t. II, p. 410 ; G. Lefèvre-Pontalis, « Armistice de Compiègne, actes antérieurs et subséquents, août-octobre 1429 », dans *Chronique d'Antonio Morosini*, t. IV, Paris, 1902, p. 332-350 (Soc. de l'Hist. de France) ; P. Champion, *Guillaume de Flavy*, *op. cit.*, p. 27, n. 2.

(51) Certains contemporains jugèrent inutile et néfaste cette diplomatie « bourguignonne » de Charles VII : le bourguignon Monstrelet, t. IV, p. 354, et le royaliste Juvénal des Ursins, cités l'un et l'autre par P. Champion, (*op. cit.*, p. 27, n. 2, et p. 30, n. 5).

(52) « Nous avons ordonné conservateurs d'icelle nos améz et féaulx Rigault, seigneur de Fontaines, chevalier, nostre chambellan, et Poton de Saintrailles, nostre premier escuier de corps et maistre de nostre escuierie » (A. Sorel, *op. cit.*, p. 329.)

(53) Monstrelet, t. IV, p. 376-377 ; Le Fèvre de Saint-Remy, p. 175-176.

Valpergue, Poton de Saintrailles⁵⁴, Philebert d'Abressy, Guillaume du Bez⁵⁵ et l'Estandart de Milly⁵⁶) « s'en retournèrent à Compiègne ».

La trêve, avec les intermèdes chevaleresques qu'elle permettait au milieu des hostilités, est maintenant terminée. Après la célébration du saint jour de Pâques (16 avril 1430), la guerre, — la vraie guerre de recommencer.

On a conservé l'*Avis* (ou plan détaillé des opérations) que le duc de Bourgogne fit présenter au roi d'Angleterre, lors de son débarquement à Calais⁵⁷. Son objectif était d'atteindre et de faire tomber le plus vite possible Compiègne « qui empeschoit le passage de Paris ». Aussi, tenant déjà Gournay-sur-Aronde, Coudun et Noyon, se hâtent-ils de mettre le siège devant « le chastel de Choisi sur Ayne » (Choisy-au-Bac), à moins d'une lieue et demi au nord-est de notre ville⁵⁸.

C'est précisément pour déjouer ce plan que, partant de Compiègne et empruntant les chemins détournés de la rive droite de l'Oise, avec une troupe nombreuse comptant soit 2 000, soit 4 000 hommes (suivant les chroniqueurs), la Pucelle, Chabannes, Valpergue, Rigaut de Fontaine, Saintrailles et autres capitaines vont surprendre les Anglais

(54) Il paraît intéressant de noter que, lors du siège d'Orléans et la situation semblant alors grave pour les assiégés, Poton de Saintrailles était parti, le 18 février 1429, avec une délégation des habitants, vers le duc de Bourgogne et Jean de Luxembourg, comte de Ligny. Leur démarche n'avait pas été vaine car, à leur retour le 17 avril, ils purent annoncer que (en dépit de Bedford) devaient abandonner le siège « Bourguignons, Picards, Champenois des pays et obéissance du duc de Bourgoigne » (*Journal du siège*, *op. cit.*, p. 52 et 69-70).

(55) Sans doute le même que Guillaume du Bez, présent au siège d'Orléans, le 12 décembre 1428, avec Théaude de Valpergue (P. Charpentier et Ch. Cuissard, *op. cit.*, p. 231 : mandements de paiement). Il est appelé Guillaume de Vez par Monstrelet, qui nomme son compagnon « Philebert d'Abressy » (*op. cit.*, p. 376). Nous n'avons pu identifier ces deux chevaliers. Nos confrères R. Robinet et P. Bougard ont bien voulu faire à notre intention des recherches sur le tournoi d'Arras, dans les Arch. dép. du Nord et du Pas-de-Calais, dont ils assument respectivement la direction : qu'ils soient vivement remerciés de leur amicale obligeance. Voir ci-après *Notes additionnelles*.

(56) L'Estandart de Milly, écuyer du Beauvaisis (cf. V. Leblond, *Notes pour le nobiliaire du Beauvaisis*, dans *Mémoires de la Soc. acad. d'archéologie, sciences et arts... de l'Oise*, t. XX, 1^{re} partie, 1912, au mot Milly).

(57) Document publié par P. Champion, *Guillaume de Flavy*, *op. cit.*, p. 155 : Pièce just. xxx.

(58) Voir notre article précédent sur *Le siège de Compiègne*.

de Montgomery encore endormis à Pont-l'Évêque⁵⁹ ; la manœuvre audacieuse était sur le point de réussir lorsque la garnison Bourguignonne de Noyon, entraînée par Saveuse et Brimeu, accourt à la rescousse et, « après très dure et aspre escarmuche », la fortune, changeant de camp contraint les Français à renoncer à leur « offensive » et à battre en retraite.

La Pucelle revient donc à son point de départ, Compiègne, entreprend, mais en vain, de renouveler sur Soissons⁶⁰ la tentative malheureuse de Pont l'Évêque, regagne enfin Compiègne (et l'on sait le sort tragique qui va être le sien !), tandis que, sans doute parce que la ville n'est pas en mesure de loger, ravitailler et nourrir tant de monde, la plupart des autres capitaines « se retraient » plus au sud vers Senlis et ses environs.⁶¹

Dispersion des troupes — peut-être aussi dissension entre les « capitaines » ?

Toujours est-il que c'est à Senlis que nous retrouvons Théaude de Valpergue avec ce que l'on appellerait de nos jours l'Etat-major des forces armées, dont le chef est Louis de Bourbon, comte de Vendôme, « lieutenant général du roi deçà la rivière de Seine »⁶².

C'est apparemment de Senlis, en effet que « le mareschal de Boussac, Poton de Sainte Treille, messire Theolde de Walperghe et pluseurs autres capitaines françois » allèrent assiéger Précy-sur-Oise⁶³, dont la « forteresse » fut détruite et la garnison mise à mort « pour la plus grande partie ». A la même époque, poussant jusqu'au nord de Beauvais, ils s'emparent de [Franc] castel, « Fort Moustier », Catheux et « aulcunes aultres places ».

(59) Pont-l'Évêque-sur-Oise, cant. Noyon, arr. Compiègne (Oise). « Il paraît nécessaire de situer à la date du 15 mai 1430 l'épisode de Pont-l'Évêque (P. Champion, *op. cit.*, p. 41). — Monstrelet (IV, 381) indique 2 000 combattants ; La *Chronique anonyme* citée par P. Champion (p. 39, n. 4) donne le nombre de 4 000 hommes ; Le Fèvre de Saint-Remy (II, 178) écrit « les adversaires du duc assembléz en grant nombre ».

(60) Chron. du héraut Berry, p. 143 ; Perceval de Cagny, p. 173. Cf. P. Champion, *op. cit.*, p. 41, et les études de l'abbé F. Brun : *Jeanne d'Arc et le capitaine de Soissons en 1430*, Soissons, 1904 ; *Nouvelles recherches sur « le fait de Soissons »*, Meulan, 1907 ; *Jeanne d'Arc à Soissons. Recherches sur Soissons et le Soissonnais au temps de la Pucelle (1429-1430)*, Meulan, 1920.

(61) *Ibid.* ; cette chevauchée sur Soissons est datée du 18 mai, par P. Champion, *op. cit.*, p. 42.

(62) Nommé par le roi pour remplacer son cousin Charles de Bourbon, comte de Clermont, démissionnaire (Héraut Berry, p. 141).

(63) Monstrelet, t. IV, p. 404.

Ce-pendant, écrit Monstrelet, « ledit mareschal de Boussac ne les autres de la partie du roy Charles ne firent sur les assegans de Compiengne aulcune entreprinse, comme il est acoustumé de faire en tel cas ». Cette remarque du chroniqueur bourguignon⁶⁴ est fort intéressante, car elle atteste l'étonnement (voire l'inquiétude) des Anglo-Bourguignons dont les activités étaient retenues et comme immobilisées par la prolongation d'un siège qui n'en finissait pas, alors que les « Français » menaient une guerre de mouvement dans le Beauvaisis voisin, sans avoir l'air de se soucier de Compiègne dont le siège, depuis plusieurs mois, se poursuivait interminablement dans les graves conditions (qui ont fait l'objet d'un exposé particulier)⁶⁵.

... Le 25 octobre 1430, messire Thiaude de Valpergue est l'un des capitaines qui contribuent à la délivrance de la ville⁶⁶. Nous publions en pièce justificative⁶⁷ le texte inédit d'un acte de Charles VII, daté de Poitiers, six mois plus tard (le 19 avril 1431), par lequel le roi lui fait un don spécial de mille royaux d'or, en considération de ses bons et agréables services de guerre, particulièrement pour la levée du siège de Compiègne, « en quoy [il] a travaillé grandement, sans avoir épargné sa personne », au péril de sa vie et au risque d'être plusieurs fois fait prisonnier.

Dix jours après, (le 29 avril, par acte également daté de Poitiers⁶⁸), le roi fait un nouveau don à son « amé et féal chevalier et chambellan Théode de Walpergue » : une somme de trois cents royaux d'or, « pour considération des grans, recommandables services qu'il nous a faiz ou (= au) fait de noz guerres à l'encontre des Anglois et autres noz ennemis *en frontière*⁶⁹, esquelz il est continuellement en nostre service... », afin d'acheter « ung bon cheval coursier pour sa personne ».

(64) *Ibid.* Remarque d'autant plus importante que le chroniqueur bourguignon était présent sur les lieux.

(65) Voici ci-dessus, l'article sur *Le siège de Compiègne*.

(66) Sur la levée du siège, *Ibid.*

(67) Document inédit publié à la fin du présent article.

(68) Bibl. nat., ms. fr. 29408 (Pièces originales 2924), dossier 64967, pièce n° 6.

(69) C'est vraisemblablement vers ce temps-là (et plus précisément en février 1431) qu'il convient de placer la rencontre qui mit aux prises « Theolde de Walperghe, Rigaut de Fontaines et Louis de Wancourt », d'une part, et le seigneur de Crèvecoeur, capitaine et gouverneur de Clermont-en-Beauvaisis, et Robert de Saveuse d'autre part. Ces derniers, partis d'Amiens, se rendaient à Clermont « avec aulcuns chars et charrettes menans vivres de quaresme et une escorte d'environ 160 combattants, lorsque, ayant dépassé Saint-Just-en-Chaussée, ils furent « agaités » par les Français, vers Saint-Remy-

Récompenses apparemment bien méritées. Compiègne est désormais libérée et largement dégagée de l'emprise ennemie⁷⁰ rejetée dans ce secteur vers Roye, Ham, Noyon, Soissons. Mais tout le pays est désolé⁷¹, les terres laissées incultes, au point que « finalement famine poroit intervenir⁷² ». Profitant d'une accalmie, le comte de Vendôme et Boussac maréchal de France se rendent « devers le roy »⁷³ pour lui « remonstrer l'estat de ce pays » et les mesures à prendre en vue de remédier à sa « povreté » et à ses plus urgents besoins.

De retour, le maréchal de Boussac devant diriger ailleurs les opérations⁷⁴, Valpergue, en qualité de « lieutenant de monseigneur le mareschal de France »⁷⁵, est nommé « conservateur des trêves »,

en-l'Eau. L'engagement dura l'espace de quatre heures environ et il y eut des blessés (hommes et chevaux) des deux côtés. Mais « en conclusion yceulx François se départirent, veans que sans grand perte des leurs ne povoient riens faire ne conquerre sur leurs ennemis », et s'en retournèrent « en leurs garnisons » ; tandis que Crèvecœur et Saveuse « s'en allèrent à Clermont, où ils furent jusqu'à la saison nouvelle, attendans le duc de Bourgogne ». Ce récit est placé par Monstrelet (éd. Douët d'Arcq, t. IV, p. 375-376, chap. lxxx) entre la création de l'ordre de la Toison d'or et le tournoi d'Arras, et par conséquent en février 1430 (nouv. style). Or, si les lieux (le Beauvaisis) et si les circonstances sont vraisemblables (transport de vivres pour le *carême*), la date d'année n'est guère pensable, car depuis le 28 août 1429 jusqu'à Pâques (16 avril) 1430, des trêves avaient cours entre Français et Bourguignons ; sans doute n'étaient-elles pas toujours observées ! mais en l'occurrence Rigaut de Fontaines était précisément l'un des « conservateurs » desdites trêves avec charge de les faire respecter, et Théaude de Valpergue, en ce même mois de février, rompa des lances au tournoi d'Arras. — Nous proposons donc de reporter cette rencontre de Saint-Remy-en-l'Eau en février 1431 (n.st.) : date parfaitement plausible pendant les hostilités qui se poursuivirent en Beauvaisis jusqu'aux nouvelles trêves que « l'attitude énergique de Charles VII » imposa au duc de Bourgogne, le 8 septembre 1431 (Beaucourt, *op. cit.*, t. II, p. 143).

On remarque qu'il n'est pas question des habitants de Clermont, lors de l'assemblée convoquée à Senlis le 29 janvier 1432 (n.st.) : voir ci-après. Clermont était alors entre les mains des Bourguignons (*Monstrelet*, t. IV, p. 420).

(70) Sur la campagne victorieuse de 1430, après la délivrance de Compiègne, voir P. Champion, *op. cit.*, p. 59-61.

(71) Le pays déjà « despeulé » (*Monstrelet*, *Ibid.*, p. 378), fut alors « moult oppressé et travaillié » (*Ibid.*, p. 420). Sur la désolation et la « povreté » du pays : J. Flammermont, *Histoire de Senlis pendant la seconde partie de la guerre de Cent Ans*, dans *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, t. V, p. 180-298 ; tir. à part, p. 108-109. Pièces just. n^{os} xix et xx.

(72) J. Flammermont, *Ibid.* (assemblées « en l'ostel de la ville de Senlis », les 20 décembre 1430 et 26 juillet 1431).

(73) Rappelons que la charte de Charles VII, exprimant sa reconnaissance aux habitants de Compiègne, est datée de Chinon, le 18 décembre 1430 (A. Sorel, *op. cit.*, p. 338-341, Pièces just., n^o xii).

(74) En Beauvaisis, puis dans la Brie, à Lagny et dans la vallée de l'Ourcq (Héraut Berry, p. 152-154), et « ès parties de Laonnois » (J. Flammermont, *op. cit.*, p. 110, n^o xxi).

(75) Flammermont, *op. cit.*, p. 111, n^o xxii).

ordonnées d'un commun accord par les ambassadeurs du roi et du duc de Bourgogne⁷⁶. Il convoque aussitôt à Senlis le 29 janvier 1432 (n.st)⁷⁷, une assemblée de « gens d'église, nobles, bourgeois » des villes de Beauvais, Senlis, Compiègne, Creil et Pont-Sainte-Maxence, en présence de monseigneur de Montmorency, messire Rigaut de Fontaine et plusieurs capitaines du voisinage, commandant les places de Boissy, Saintines, Crépy-en-Valois, Villers-Cotterêts, Vivières, Creil, Chantilly et Cinqueux⁷⁸, afin de faire rigoureusement observer les dites trêves « et remettre sus [= rétablir] justice, labourages et marchandises en l'obéissance du roy, n.s., pourveoir à la frontière des Anglois, nos anciens ennemis⁷⁹, et à la provision des patis⁸⁰, pour le soustènement et l'entretènement des gens d'armes ».

Sous l'autorité de Valpergue, l'assemblée réunie à Senlis le 29 janvier 1432 (n.st.), émet plusieurs « conclusions » qui seront reprises et réglementées le 10 avril suivant par ordonnance royale datée de Montrichard. Décisions véritablement capitales, non seulement par leurs conséquences actuelles et régionales (bien sûr !), mais surtout par leur portée beaucoup plus générale et de caractère politique.

Valpergue en étant l'initiateur et le principal responsable, il n'est pas hors de propos d'exposer avec quelques détails les principaux points de cette ordonnance⁸¹, qui d'ailleurs concerne directement notre région.

Sur le plan local d'abord. Il faut en effet préciser que territorialement ces trêves concernaient exclusivement « les frontières du païs du bailliage de Senlis et du ressort et des contrées voisines et marchissans audit bailliage ».

(76) Trêves conclues le 8 septembre 1431 (Beaucourt, *op. cit.*, p. 143).

(77) Très important document publié par J. Flammermont, *op. cit.*, p. 113-115, Pièces just., n° XXIII.

(78) On remarque que le capitaine de Compiègne, Guillaume de Flavy, n'est pas présent à l'assemblée convoquée à Senlis le 29 janvier 1432. Il poursuit les hostilités, mais en dehors du bailliage de Senlis, vers Noyon (P. Champion, *op. cit.*, p. 63 et suiv.). Un « traictié et accord » conclu entre Jean de Luxembourg et Guillaume de Flavy, le 27 octobre 1432, précise que des « abstinences de guerre » réciproques devront être observées d'une part dans les biens et domaines de la comtesse de Marle et de Soissons, ainsi qu'à Noyon, Saint-Quentin, Chauny et Ribemont, et d'autre part « aux villes et forteresses de Compiengne, Dive, Verberie, Longueil et La Motte », ces dernières « estans au gouvernement dudit Guillaume » (P. Champion, p. 194, Pièces just., n° LIII).

(79) Cette expression, fréquemment usitée, désigne les Anglais comme les ennemis les plus anciens de la Couronne, et les distingue ainsi des Bourguignons.

(80) *Patis* : tribut imposé sur les habitants du voisinage.

(81) Document publié par Flammermont, n° XXIII, cité ci-dessus, note 77.

L'ordonnance énumère les villes, châteaux et places où seront mises garnison, et le nombre exact d'hommes d'armes et de trait qui y assureront « la garde et sûreté » et aussi la protection du pays d'environ (Beauvais, Senlis, Creil, Chantilly, La Neuville-en-Hez, Breteuil, Mouy, Pont-Sainte-Maxence, Boissy, Gournay-sur-Aronde, Remy, Ermenonville). Les gens d'armes ainsi mis en garnison seront « montés, armés et habillés » suffisamment ; ils recevront leur solde de façon régulière et seront passés « en monstre et revue » de mois en mois, en présence de notables de chacune de ces localités.

Les deniers de leur solde proviendront « des appatis qui seront prins ès pays contraires, et rien ès lieux obbeissans au roy, estans à quatre lieues à l'environ des villes et forteresses devant dites ». Ces « patis ou appatissements » étaient les prélèvements en argent ou en nature imposés aux villages occupés par le parti ennemi ; mais l'ordonnance spécifie que ces impositions une fois perçues ne devront pas être renouvelées sur le même village, les laboureurs et chevaux de labour devront pouvoir « labourer » paisiblement. Toute infraction de la part des gens d'armes fera l'objet de « pugnicion corporelle ».

Enfin les villes et places « non tenables » seront démantelées (« desmolies et abatues »), afin qu'elles ne risquent pas de devenir autant de repaires pour les routiers, brigans et pillards empêchant « le fait de labour » : une bonne quinzaine, exactement dix-sept de ces « places non tenables » sont expressément désignées⁸², au nombre desquelles tels moulins (à Hermes et à La Saulx) ou telle église (à Hermes également) qui avaient été « remparés » et fortifiés.

Ces diverses mesures visaient à rendre efficaces les trêves qui venaient d'être conclues. On ignore la façon dont elles furent respectées. Mais on a tout lieu de croire que messire Thiaude y veilla personnellement, comme il l'avait fait sept années auparavant dans le comté de la Marche.

Ces décisions de janvier-avril 1432 avaient en outre une portée plus générale. Sans doute étaient-elles applicables au seul territoire du bailliage de Senlis et à son ressort, et les hostilités se poursuivaient ailleurs ; les gens de guerre étaient même invités à diriger leurs

(82) Places « non tenables » : le moulin et l'église de Hermes, le moulin à la Saulx, la place de Chepoy, la tour de Jouy-sous-Thelle, le Chastiau Rouge, Bulles et Nointel, Cramoisy, La Villeneuve-le-Roy, Longueil-Sainte-Marie, Nantueil-le-Haudoin, Vièr[e]s, Bethysy, Verberie, Saintynes, Les Fossés, [près Luzarches ?], Saint-Queux [= Cinqueux] (*Ibid.*, p. 115).

activités, et à exercer leurs rapines sur les Anglais en Vexin et sur les confins de la Normandie. Ainsi ces trêves, conclues entre Français et Bourguignons (et excluant les Anglais) préfigurent heureusement la paix séparée qui, trois ans plus tard, sera signée à Arras.

On peut penser que Valpergue fut alors chargé de quelque mission diplomatique, peut-être en Savoie : le 12 février 1434 furent en effet célébrées à Chambéry⁸³ les noces de Louis, comte de Genève, fils aîné du duc de Savoie, avec Anne de Chypre, occasion d'une grande affluence de princes et de grands seigneurs. Toujours est-il que, trois mois après, sa présence est attestée dans la région, ainsi que celle de son frère, Anthoine de Valpergue : en Dauphiné. Le 24 mai 1434, une quittance datée de Grenoble⁸⁴, et dûment attestée par quatre témoins, nous apprend qu'en exécution de lettres patentes du 18 mai précédent, « noble homme Anthoine de Valpergue », écuyer, a reçu du « receveur de l'aide de 30 000 florins octroyés au roy par les gens des trois estats de son pays de Daulphiné », la somme de 200 « escus d'or vielz du poix de lxiiij au marc de Paris », au nom de « mess. Theode de Valpergue, chevalier et chambellan du roy, n.s., son frère, ainsi que 100 « florins de monnaie dalphinal », pour lui-même.

Depuis plus de dix années Thiaude de Valpergue n'a pas eu de mal à faire apprécier ses services, et déjà (on l'a vu) le roi avait su reconnaître ses mérites. Sans aucun doute il est bien en cour. Une récompense plus importante et plus notoire, plus flatteuse et plus avantageuse aussi, vient alors marquer de façon toute particulière la reconnaissance royale : au début de 1435, Thiaude est nommé bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon⁸⁵ ; avant d'entrer en fonction il prête

(83) Beaucourt, *op. cit.*, t. II, p. 506.

(84) Bibl. nat., ms. fr. 29408 : Pièces originales 2924, dossier 64967 (Valpergue), pièces 8 (ordre des généraux de toutes les finances) et 9 (quittance).

(85) G. Dupont-Ferrier, *Gallia regia*, t. III, n° 14292. — A-t-on remarqué que Charles VII récompensait ses « capitaines » en les nommant baillis ou sénéchaux : véritables prébendes, dont les fonctions étaient exercées en fait par un ou plusieurs lieutenants. Le cas de Th. de Valpergue montre assez qu'il n'était guère pour eux question de « résider » !

Nous avons relevé les noms de *Jean d'Aulon*, sénéchal de Beaucaire ; *Jacques de Chabannes*, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois ; *Denis de Chailly*, bailli de Meaux ; *Robert de Floques*, bailli d'Evreux ; *Ambroise de Loré*, prévôt de Paris ; *Geffroi de Saint-Belin*, bailli de Chaumont ; *Poton de Saintrilles*, bailli de Bourges ; *Th. de Valpergue*, bailli de Mâcon, sénéchal de Lyon ; *Etienne de Vignolles (le célèbre La Hire)*, bailli de Vermandois. — Sauf erreur un tel recrutement (récompense de services militaires) n'a pas retenu l'attention de G. Dupont-Ferrier, *Les officiers royaux des baillages et sénéchaussées... à la fin du Moyen Age*, Paris, 1902, p. 76.

serment au Parlement de Charles VII qui siégeait encore à Poitiers. Annonçant aux consuls de Lyon la nouvelle de cette nomination⁸⁶, Charles de Bourbon rappelle à ses destinataires les titres et qualités de messire Thiaude : « chambellan et conseiller du roi » ; il est, ajoute-t-il, « ung notable chevalier, comme avez peu le savoir, vaillant et preudomme, et léal à mondit seigneur le roy ». Le 11 mars, le nouveau « bailli, seneschal et capitaine » de la ville avise les consuls qu'il allait prendre possession de ses charges⁸⁷. Le surlendemain 13, les conseillers lui baillent « les rôles du guet et des portes » ; et, le 24, ils lui présentent huit torches et huit boîtes d'épices pour sa bienvenue.

Toute effective qu'elle soit, et source de bons profits, cette nomination est avant tout honorifique : elle ne retient guère le nouveau promu sur les rives de la Saône et du Rhône.

Valpergue est devenu une importante personnalité du royaume. Presque au même moment, il est désigné par le roi pour être l'un de ses « ambassadeurs » au congrès d'Arras, et, s'il ne présida pas cette assemblée, comme on a pu le dire⁸⁸, il est l'un des négociateurs de ces longues tractations qui aboutiront enfin au rétablissement de la concorde entre Français, trop longtemps divisés (depuis quinze ans) entre « Armagnacs » et « Bourguignons ».

Mais à Arras, en dépit des conditions extrêmement favorables qui leur étaient proposées, malgré l'intervention des deux cardinaux légats représentant respectivement le Saint-Siège et le Concile de Bâle, les ambassadeurs anglais ont quitté les séances en refusant tout accord⁸⁹.

Eux-mêmes les Parisiens gardent encore leur fidélité au « soi disant roi de France et d'Angleterre », mais pour peu de temps en vérité car,

(86) L. Caillet, *Etude sur les relations de la commune de Lyon avec Charles VII et Louis XI (1417-1483)*, Lyon-Paris, 1909, p. 434-435, Pièces just., n° CXLIII.

(87) J. Déniâu, *La commune de Lyon et la guerre bourguignonne, 1417-1435*, Paris, 1934, p. 598.

(88) L'ambassade royale arrive à Arras le 30 juillet (Beaucourt, *op. cit.*, t. II, p. 525). La présence de Th. de Valpergue est relevée notamment par les chroniqueurs Jean Chartier (éd. Vallet de Viriville, t. I, 1858, p. 185) et Eng. de Monstrelet (éd. L. Douët d'Arcq, t. V, p. 134), et son nom figure parmi ceux des plénipotentiaires français dans le texte du traité, signé le 21 septembre (J. Chartier, *op. cit.*, p. 194). Approuvée par le roi, la paix est annoncée à Lyon le 21 octobre, et publiée solennellement en cette ville, le 13 janvier 1436, par « messire Théode de Valpergue » (J. Déniâu, *op. cit.*, p. 591).

(89) Jehan de Wavrin, *Anchiennes cronicques...*, éd. Mlle Dupont, *op. cit.*, t. I, p. 264, n. 2.

(90) Beaucourt, *op. cit.*, t. II, p. 505-559.

le 13 avril 1436, leurs portes s'ouvrent toutes grandes devant les troupes victorieuses d'Arthur de Richemont⁹¹.

Aussitôt Valpergue expédie un « poursuivant »⁹² qui, cinq jours plus tard, apporte à Lyon « les joyeuses nouvelles de la ville de Paris qui fut réduite vendredi dernier passé, en l'obéissance du roy, n.s., par le moyen de monseigneur le comte de Richemont, connétable de France ».

Le 16 août de la même année 1436, il est à Tours, auprès du roi et assiste à la réception des ambassadeurs du duc de Savoie venus conclure le traité de mariage entre son petit-fils Amé (fils de Louis, alors « prince de Piémont ») et la petite princesse Yolande de France, fille du roi⁹³, qui n'était pas encore âgée de deux ans. Traité politique bien évidemment. Au nombre des témoins du contrat, on lit en effet le nom de « Théode, conte de Valpergue, seneschal de Lyon⁹⁴ ».

En novembre 1437, il reçoit une indemnité pour avoir accompagné le roi « de Monstereau à Paris⁹⁵ » : Montereau-fault-Yonne dont, après un siège en règle, la ville avait été prise d'assaut, et le « chastel » rendu par les « Anglois » après « composition⁹⁶ ». Deux années plus tard, en 1439, une brève mention extraite d'un ancien « mémorial », conserve le souvenir de la donation faite à messire Théaude des biens de Pierre d'Orgemont, confisqués pour cause de rébellion⁹⁷.

*
* *

Et la guerre continue. Puisque les représentants du roi d'Angleterre ont rejeté à Arras les offres faites à leur maître de conserver la

(91) *Chronique d'Arthur de Richemont, connétable de France, duc de Bretagne, 1393-1458*, par Guillaume Gruel, publ. par A. Le Vasseur, Paris, 1890, p. 120, note 5 (Soc. de l'Hist. de France).

(92) A. Péricaud, *Notes et documents pour servir à l'histoire de Lyon*, 2^e partie, 1330-1483, Lyon, 1839, p. 51-52.

(93) Père A. Anselme et H. Du Fourny, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. I, p. 118.

(94) Arch. nat., J 409, pièce n° 60, (orig. sur parchemin).

(95) Bibl. nat., ms. fr. 32510, fol. 38 ; cf. G. Dupont-Ferrier, *Gallia regia*, t. III, n° 14292.

(96) Héraut Berry, p. 183-185.

(97) Simples mentions, Arch. nat., PP 110, fol. 206 (d'après le mémorial « Bourges », cote J ; PP 118 (languette de parchemin « Bourges »), fol. 17.

Normandie et Guyenne, à charge de se reconnaître, par la prestation de l'hommage, le vassal du roi de France, il appartient à Charles VII de reconquérir ces deux provinces et de les réunir définitivement à la Couronne.

Dans cette reconquête, qui nécessitera encore plus de quinze ans d'efforts et de combats, ses « capitaines », dont les noms ont déjà plusieurs fois été cités, vont se couvrir de gloire. Thiaude de Valpergue cueillera sa large part de tant de lauriers.

Pour le « recouvrement de Normandie », il est devant Pontoise⁹⁸ dont le long siège, commencé le 11 juin, se termine par l'assaut du 19 septembre 1441, en présence du roi et du Dauphin ; et l'on sait même, grâce à l'ordre de combat encore conservé, que Valpergue et Salazar, avec les gens de « l'enseigne royale » et la garde du roi, devaient assaillir la ville par la porte d'Ennery⁹⁹.

Ensuite une absence de quelques années ne le laisse pas inoccupé : des combats en Guyenne (1442)¹⁰⁰ ; une mission auprès du duc de Bourgogne pour la levée d'une aide sur les villes de Picardie (printemps 1443)¹⁰¹ ; divers déplacements dans la région : il est le 10 mars à Laon¹⁰², puis plusieurs fois de passage à Compiègne, où la ville, suivant l'usage, lui offre chaque fois « los » de vin (le 2 août, le 29 octobre et les 7 et 8 novembre)¹⁰³ ; le règlement de l'affaire de Jean IV d'Armagnac, dont il sera question plus loin (1444)¹⁰⁴ ; enfin d'importantes missions auprès du duc de Milan, pour lesquelles il est accompagné de son frère, Boniface de Valpergue : il s'agissait de faire valoir les droits du roi sur la ville et le comté d'Asti, peut-être aussi sur la république de Gênes

(98) Jean Chartier (éd. Vallet de Viriville, t. II, p. 21-27) écrit « lequel siège dura depuis le 5 juin » ; Monstrelet, t. VI, p. 9-21. Cf. Beaucourt, t. III, p. 177-193.

(99) P. Marchegay, *L'assaut de Pontoise (19 septembre 1441)*, dans *Revue des Sociétés savantes*, 4^e série, t. IV, p. 470-473.

(100) Voir ci-après, le « recouvrement de Guyenne ».

(101) Au printemps 1443, Thiaude de Valpergue, bailli de Lyon, et Jean Paumier, sont ambassadeurs du roi auprès du duc de Bourgogne, à l'effet de faire lever une aide sur les villes de Picardie (cédées en exécution du traité d'Arras). Philippe le Bon consent à une imposition de 20 000 livres, à la condition expresse que ses pays seraient exempts du passage des troupes (Beaucourt, t. III, p. 263, n. 5).

(102) Aug. Matton, *Compte de l'hospice de Laon*, 1858.

(103) Arch. comm. de Compiègne, CC 16, fol. 90 v^o, 93 v^o, 94 v^o.

(104) Armagnac : voici ci-après.

(1445-1447) ; tractations d'outre-mont dont les résultats paraissent avoir été assez décevants¹⁰⁵.

Mais bientôt, à l'expiration de la trêve de Tours, qui pourtant avait été plusieurs fois reconduite¹⁰⁶, messire Thiaude est rappelé en Normandie où les hostilités ont repris (1^{er} avril 1449). Il y participe notamment à la chute des places de Louviers et de Château-Gaillard. Peu après, le 20 août 1449, il est à Châteaudun avec le chancelier de France, le maréchal de La Fayette et le receveur général des finances Jean de Xaincoins ; tous quatre doivent procéder à l'interrogatoire de « noble homme Osburn Mundeford », Anglais retenu prisonnier audit chastel ». Il s'agit d'une enquête¹⁰⁹ sur « la manière » dont la ville et le fort de Pont-Audemer furent pris par les Français dix jours plus tôt, et sur les conditions financières de cette reddition (mille écus pour la personne du capitaine anglais, 36 écus pour chacun de ses hommes d'armes et 12 pour chacun de ses archers) : on voulait apparemment connaître le montant exact de la somme ainsi reçue et savoir ce qu'étaient devenus, ou ce qu'allaient devenir ces précieux écus d'or...

Sans retard, le 19 octobre, les habitants de Rouen se soulèvent en armes contre les « Anglois » qui, obligés de « déguerpir », trouvent refuge au « palais et chastel » du Mont-Sainte-Catherine. Mais eux aussi, après un délai de douze jours, doivent se rendre au vainqueur qui

(105) Sur ces tractations auxquelles s'intéressa vivement le dauphin Louis, et auxquelles furent activement mêlés « Theode de Vaulpergue » et son frère Boniface, qualifié « escuier d'escurie du roi » (avril 1445-29 déc. 1447), voir Beaucourt, t. IV, p. 225-247.

En décembre 1446, pour leur voyage « devers le duc de Milan », le premier reçoit 800 livres et le second 400 (Bibl. nat., IX^e compte de Jean de Xaincoins, fol. 116 et verso, *Ibid.*, p. 245, n. 2). Le 26 mai 1447, sous la rubrique « dons et recompensation », dans un rôle de dépenses daté de « Boys-sire-Amé » (près de Vierzon, château donné à la belle Agnès Sorel), et signé du roi lui-même, ils reçoivent l'un et l'autre 150 l.t. « pour avoir robes et autres habillemens » (*Chronique de Mathieu d'Escouchy*, t. III, Recueil de pièces, publ. par G. Du Fresne de Beaucourt, Paris, 1864, p. 258). Un acte daté de la veille, le 25 mai 1447, montre que Théaude était alors près du dauphin, à Montélimar (E. Pilot de Thorey, *Catalogue des actes du dauphin Louis II, devenu roi de France Louis XI*, t. I, Grenoble, 1899, p. 155, n^o 455).

(106) La trêve générale conclue à Tours, le 28 mai 1444 (Monstrelet, t. VI, p. 96-107), et plusieurs fois prolongée, avait suspendu les hostilités jusqu'au 1^{er} avril 1449 (Mathieu d'Escouchy, *op. cit.*, t. III, Recueil de pièces, p. 145).

(107) Jean Chartier, *op. cit.*, p. 111, chap. 185 ; Héraut Berry, p. 312. — La prise de Louviers eut lieu les 14-15 mai 1449 (H. Guibert, *Louviers pendant la guerre de Cent Ans*, Paris-Louviers, 1895, p. 110).

(108) Jean Chartier, *op. cit.*, p. 134, chap. 197.

(109) Mathieu d'Escouchy *op. cit.*, t. III, p. 354-358, n^o XII.

leur impose, outre la reddition des villes du pays de Caux, garantie par la livraison d'otages, le paiement de 50 000 écus, et le remboursement de toutes les dettes contractées envers les « bourgeois, marchans et habitans » de Rouen¹¹⁰. — Aspects financiers — et réalistes — d'une guerre qui toujours coûte très cher.

Le 10 novembre 1449, veille de la Saint-Martin d'hiver : jour de gloire ! Charles VII fait son entrée triomphale à Rouen, accompagné de Dunois, lieutenant général, et somptueusement escorté. Un véritable défilé de la victoire se déroule à travers la ville « en grant joie, liesse et magnificence ». Paradant et caracolant sur son destrier entièrement couvert de satin, messire Théaude de Valpergue¹¹¹ ouvre la marche. Il avance à la tête de « tous les archiers du roy, revestus de jacquettes de couleurs vermeille (= rouge), blanche et verte, ornées d'orphavre-rie »¹¹² ; avec eux défilent les archers du roi de Sicile (René d'Anjou), du comte du Maine (Charles d'Anjou)¹¹³, et de plusieurs autres seigneurs, « jusques au nombre de six cens archiers bien montéz, tous ayans brigandines et jacquettes, espées et dagues, salades et harnois de teste, couverts et garnis d'argent¹¹⁴ bien richement ».

En juin 1450, après nombre d'autres villes et châteaux, Caen, investi pas le faubourg de Vaucelle, se rend à son tour (1^{er} juillet 1450)¹¹⁵ ; et pour finir, le mois suivant : Cherbourg. Le héraut Berry l'atteste en sa chronique¹¹⁶ : « pour le recouvrement de Normandie s'i gouvernèrent et labourèrent grandement le sire de Traynel, chancelier de France¹¹⁷, le sire de Gaucourt, *messire Theode de Valpergue, bailly de Lyon*, sire Jacques Queux [Cœur], conseiller du roy, lequel fist et trouva les manières et toutes les soubztillitez à lui possibles d'avoir

(110) Héraut Berry, p. 322.

(111) Jean Chartier, *op. cit.*, t. II, 1858, p. 161-162 ; Héraut Berry, p. 325-327. Une autre relation par un témoin oculaire (Bibl. mun. de Poitiers, ms. 207) a été publiée par B. Guenée et Fr. Lehoux, *Les entrées royales françaises, 1328-1515*, Paris, 1968, p. 161-162, n° xv : la leçon « bailly de *Laon* », certainement fautive, doit être lue « bailly de *Lion* », c'est-à-dire Th. de Valpergue.

(112) Les archers du roi sont revêtus de « jacquettes » ornées d'*orfèvrerie*, alors que les autres ont des « jacquettes » garnies d'*argent*.

(113) Les deux beaux-frères du roi : leur sœur Marie d'Anjou avait épousé Charles VII en 1422.

(114) Voir ci-dessus, note 112.

(115) Jean Chartier, t. II, p. 216 ; Héraut Berry, p. 343.

(116) Héraut Berry, p. 356 ; termes presque identiques chez Jean Chartier, t. II, p. 239, chap. 234.

(117) Guillaume Juvénal des Ursins, chancelier de France de 1445 à 1461.

finances et argent de toutes pars, pour entretenir ladite armée et pour souldoyer les gens de guerre, dont il fallut sans nombre... ».

« Vuidée » des Anglais, la Normandie désormais reconquise pour la fête de Saint-Michel (29 septembre 1450), il importe d'y faire régner le bon ordre et d'éviter toute exaction. Théode de Walpergue, chevalier, bailli de Lyon, et Jamet de Tillay, bailli de Vermandois (les deux « capitaines » se connaissaient au moins depuis le siège d'Orléans, 1429 !), sont nommés « conseillers et commissaires du roi » à « refformer les gens de guerre estans de présent logiés ou [= au] pays de Normandie », et à ce titre se rendent « ès villes et vicontéz de Rouen, Caudebec, Monstievillier et ailleurs ou [= au] pays de Caux, pour enquérir des excès et abuz faiz par lesdictes gens de guerre » (document original et signé, daté de Caudebec, le dimanche 8 novembre 1450)¹¹⁸.

Pour le « recouvrement de Guyenne », Valpergue fait deux campagnes. La première en 1442¹¹⁹, illustrée par les sièges de Dax¹²⁰ et de La Réole¹²¹. Puis, les années suivantes, après la capitulation des places « moult fortes » de Séverac et Cadenac¹²², il est chargé par le dauphin du « gouvernement des terres d'Armagnac¹²³, et est l'un des trois commissaires chargés d'interroger le comte Jean IV, coupable de lèse-majesté (pour conspiration et alliance avec l'Angleterre), et placé sous

(118) Bibl. nat., ms. fr. 29408 : Pièces originales 2924, dossier 64967 (Valpergue), pièce n° 15.

(119) Par lettres patentes, « données à Agen le xij^e jour de septembre » [1442], une somme de 1 000 liv. tourn. avait été allouée par le roi, à « départir » entre Antoine de Chabannes et Th. de Valpergue, sur l'aide consentie par « les gens des trois Estaz du pays du Languedoc », assemblés à Montpellier en mai précédent. La quittance des 500 liv. tourn. reçues par Th de V., le 28 nov. 1442 (sans indication de lieu), est munie de sa signature et de son sceau, de cire rouge ; assez usé, on y distingue cependant un écu penché, *fascé de six pièces, avec une tige fleurie ?*, brochant sur le tout (Bibl. nat., ms., fr. 29408, Pièces originales 2924, dossier 64967 : Valpergue).

(120) Le siège dura six semaines (Héaut Berry p. 253-256), mais Dax s'étant « rebellée » fut bientôt « perdue pour le roy » (*Ibid.*, p. 257).

(121) Le 8 décembre 1442 : « A prendre ladicte ville de la Riolle et le chastel se gouvernèrent grandement le sire de Cotivy, admiral de France, le *baillly de Lyon* et le seneschal de Thoulouse » (*Ibid.*, p. 259).

(122) « Deux places qui sont moult fortes » (Héaut Berry, p. 266).

(123) Après la capitulation de Séverac (mars 1444), le dauphin étant à Rodez, dans les premiers jours d'avril, nomme Théaude de Valpergue gouverneur des terres d'Armagnac (Ch. Samaran, *La maison d'Armagnac au XV^e siècle*, Paris, 1908, p. 92).

bonne garde à Carcassonne (11 octobre 1445)¹²⁴. Par acte royal, daté de Bourges¹²⁵ le 18 novembre 1447, messire Thiaude est nommé « garde de la ville et château de Séverac », place dont, trois années plus tôt, il avait obtenu la capitulation.

Seconde campagne en 1451¹²⁶. Après le siège de Fronsac (2-23 juin 1451)¹²⁷, c'est la reddition de Bordeaux où, sur l'ordre de Dunois, lieutenant général du roi, Valpergue a l'insigne et périlleux honneur d'entrer le premier¹²⁸, au nom de Charles VII, dans une ville demeurée hostile (30 juin). Le 18 août, nouveau succès : investie depuis douze jours, Bayonne se rend à composition¹²⁹.

Mais ailleurs les Anglais s'accrochent et de graves soulèvements se produisent : Bordeaux rouvre ses portes à Talbot (22 octobre 1452). L'année 1453 va être décisive. Deux armées françaises opèrent l'une à l'est l'autre à l'ouest de la Garonne. Thiaude est avec la seconde « ès pays de Médoc », sous les ordres du comte de Clermont, avec Saintrailles et autres capitaines. Après un conseil de guerre tenu à Macau, ils décident de se diriger sur Bordeaux, par la voie d'eau¹³¹. Mais voilà qu'à peine éloigné de la rive, leur bateau est pris en chasse par les gens de Talbot ; il leur faut en hâte « habandonner leur vaisseau » qui, avec les bijoux du comte de Clermont, est « gainnié » par les Anglais.

(124) Aveu reçu le 11 octobre 1445, publ. par G. Du Fresne de Beaucourt, *Chronique de Mathieu d'Escouchy*, t. III, Recueil de pièces, p. 139-143. Cf. Ch. Samaran, *op. cit.*, p. 96-97.

(125) Bibl. nat., ms. fr. 21405, p. 107, copie de Gaignières, d'après les mémoriaux de la Chambre des comptes : son nom est transcrit fautivement « Theobaldus ».

(126) Un « extrait du compte de la guerre » (Bibl. de l'Arsenal, ms. 4522, 2^e partie, fol. 23-24, déjà cité ci-dessus, note 32) indique sous la rubrique « Recouvrement du pays de Guyenne », année 1451 : « A mess. Theolde de Valpergue, chevalier, commis à ce faire les monstres [= revues] de gens de guerre pour quatre mois, 180 lb. ».

(127) Fronsac assiégé « par terre et par mer », le 2 juin 1451, « chef et entrée de la duchie de Guienne », se rend le 23 juin (Héraut Berry, p. 363-367 ; Jean Chartier, t. II, chap. 247-248, p. 271).

(128) Héraut Berry, p. 369 ; Jean Chartier, *op. cit.*, p. 305. La reddition de Bordeaux (29-30 juin) fut l'occasion d'un défilé triomphal assez comparable à celui qui marqua l'entrée de Charles VII à Rouen, le 10 novembre 1449 (ci-dessus, note 111). Le héraut Berry en fait le récit (p. 369-372) ; autres récits signalés par Beaucourt, *op. cit.*, t. V, p. 51, n^o 1. — Voir en outre Y. Renouard, *Histoire de Bordeaux*, t. 3, Bordeaux, 1965.

(129) Au siège de Bayonne prit part « mess. Théode de Valpergue (Héraut Berry, p. 374-378), mais aussi son frère » mess. Boniface de Valpergue (*Ibid.*, p. 376). Voir également Jean Chartier, *op. cit.*, p. 314-318 ; Mathieu d'Escouchy, t. I, p. 362 et suiv.

(130) Héraut Berry, p. 392.

(131) Mathieu d'Escouchy, t. I, p. 414-415.

Chacun s'échappe comme il peut, « en pourpoint », c'est-à-dire sans armure, pour être plus agile : et le comte de Clermont, et « ceulx de sa compaignie ». Parmi ceux-ci « messire Thiaude, qui estoit puissant de corps et, pareillement mis en pourpoint, se laissa choir, assaillir [= sortir] hors dudit batteau ». Et vraiment, la compagnie serait tombée aux mains des « Anglois », sans la présence de 60 ou 80 archers commandés par « messire Boniface de Valpergue »¹³², dont la protection leur permet de trouver refuge à Bourg, sur l'autre rive.

Revenus en Médoc, ils assiègent et prennent Caltelneau (14-29 juillet), puis Blanquefort¹³³, alors que l'armée de l'est mettait le siège devant « Castillon de Périgort » sur la Dordogne, avec de gros moyens d'artillerie « canons et bombardes », et ayant entouré la ville d'un « champ fermé de profonds fossés » (véritable circonvallation) : lieu de très durs combats entre les Anglo-Gascons appelés au secours par les assiégés et les Franco-Bretons. C'est là que Talbot fut tué : la mort de ce vieux, célèbre et redoutable adversaire, parut comme le signe de la défaite anglaise ; aussitôt répandue, la nouvelle en fut accueillie avec une immense joie dans toute la France¹³⁴. La chute de Castillon fut bientôt suivie d'une part de celles de Saint-Emilion et de Libourne, d'autre part de celle de Cadillac sur la Garonne. Devant cette dernière place, « se gouvernèrent grandement et honnorablement »¹³⁵ le comte de Clermont, « messire Theode de Valpargue, baillif de Lyon », le sire de Saintrailles..., courant tous les jours « parmi ledit pays de Médoc », en capturant nombre de prisonniers et en dévastant le pays « affin que ceulx de la cité de Bordeaux ne s'en peussent ayder »¹³⁶. Le siège de Cadillac (28 septembre-octobre), et simultanément celui de Bordeaux¹³⁷, qui résista plus de deux mois et demi (1^{er} août-18 octobre), marquèrent la fin de la guerre. [Au même moment les Turcs s'emparaient de Constantinople].

La Guyenne conquise et, comme la Normandie, « vidée » des Anglais (qui sont allés « atout leur navire par mer en Angleterre »), le roi établit pour le gouvernement de « la duché », « monseigneur le

(132) *Ibid.*, p. 415.

(133) « Chasteauneuf de Madoc » et « Blancaffort » (Berry, p. 393).

(134) Notamment à Compiègne, où l'on fêta « la déconfiture de Talbot et de ses gens Anglois, naguère advenue en pays Bordelois ».

(135) Berry, p. 392.

(136) *Ibid.*, p. 393.

(137) *Ibid.*, p. 393 et suiv.

comte de Clermont, messire Théode de Valpergue¹³⁸, et sire Jehan Bureau, trésorier de France et maire d'icelle ville de Bordeaux ». A Saintrailles, tout récemment élevé à la dignité de maréchal de France, et à messire Théode, le fidèle de toujours, revient le soin de « faire deux chastiaux pour tenir le peuple de ladite ville en subjection »¹³⁹(1454) : le fort du Hâ et le Château-Trompette.

L'année suivante, et pour la dernière fois sans doute, Thiaude de Valpergue, « bailli de Lyon », revêt son armure de guerre : lors de l'importante expédition ordonnée par le roi et commandée par le comte de Clermont, pour châtier l'insolence de Jean V d'Armagnac (fin mai 1455)¹⁴⁰ ; il s'agissait de « mettre la main du roi » sur les domaines du comte coupable de rébellion et le scandale ; et qui d'ailleurs avait pris la fuite. Ses xxvii places à pont-levis » sont rapidement mises en l'obéissance du roi ; seule Lectoure, « ville et chastel merveilleusement forts »¹⁴¹, offrira quelque résistance avant de se rendre.

Charles VII ayant séjourné longuement à Lyon et aux environs (18 octobre 1456-30 mai 1457), en particulier au château de Saint-Priest¹⁴², il est fort à croire que Théaude de Valpergue lui réserva l'accueil dû au souverain dont, outre sa haute situation administrative en tant que sénéchal, il était l'un des conseillers et chambellans.

Après de si nombreuses années de guerre, la paix semblait renaître. Après avoir tant et si longtemps combattu, les capitaines survivant de toute cette génération voyaient leur âge mûrir, et décliner leurs moyens. Depuis près d'un quart de siècle, Théaude de Valpergue était « bailli de Mâcon et sénéchal de Lyon », ce qui lui valait d'être communément appelé *le bailli de Lyon* : il lui faut maintenant résigner cet office¹⁴³ entre les mains du roi qui nomme à sa place Guy de Blanchefort (début 1459).

(138) *Ibid.*, p. 398.

(139) *Ibid.*, p. 399.

(140) Ch. Samaran, *op. cit.*, p. 121.

(141) Math. d'Escouchy, t. II, p. 296.

(142) A. Péricaud, *op. cit.*, p. 63.

(143) G. Dupont-Ferrier, *Gallia regia, op. cit.*, n^{os} 14292 et 14293 : « loco Theodoric[is] de Valpergue, militis » (acte daté de Montbazou, 3 janvier 1459, n.st.).

Pour sa retraite, il conserve les titres et émoulement de « chastelain de Séverac, en Rouergne »¹⁴⁴, et de « capitaine de Lectoure »¹⁴⁵, sa dernière conquête. Après sa résignation de la sénéchaussée de Lyon, il obtient de Charles VII les fonctions de « gouverneur, maire et capitaine général de la ville et cité de Bayonne »¹⁴⁶, office laissé vacant pas la mort toute récente de son frère Boniface de Valpergue¹⁴⁷.

On possède encore, datée de Bayonne, le 28 septembre 1460, la « monstre et revue » des 20 « hommes d'armes à la grant paye », 4 « à la petite paye », et 52 archers, « estans soubz la charge et conduite de messire Théaulde de Valpergue, chevalier », revue¹⁴⁸ faite par Jacques, seigneur de Jaumont, « commis par monseigneur de Sainctrailles, mareschal de France ». Théaulde n'était donc pas alors personnellement présent, soit qu'il fut en déplacement ailleurs, ou peut-être seulement empêché par la maladie ou quelque infirmité ? Mais comment ne pas relever que, parmi les « hommes d'armes » formant sa compagnie, on n'en compte pas moins de cinq portant le nom de Valpergue¹⁴⁹ : Amé, Raoulet, Jehannot, Mathieu et Georges !

(144) Plusieurs quittances de ses « gaiges ordinaires », du 1^{er} septembre 1459 au 20 septembre 1461 (Bibl. nat., ms. fr. 29408, Pièces originales 2924, doss. Valpergue, n^{os} 18, 19, 20 et 22).

(145) Voir ci-après, note 150.

(146) Quittance, en date du 1^{er} avril 1461, remise au « trésorier d'Agenois et com[p]té à la recepte générale des terres d'Armagnac estans en Gascogne : 100 livres parisis, suivant assignation à lui faite de cette présente année commençant à la Saint-Jehan Bapt. derr. passée » [24 juin 1460] (*Ibid.*, n^o 17).

(147) Quittance délivrée par « Nous Gabriel de Saint George, Jehannot et Raoulet de Valpergue, exécuteurs du testament de feu mess. Boniface de Valpergue, en son vivant maire, cappitaine et gouverneur de la ville et cité de Baionne » : il avait reçu « avant son trespassement, de Jehan Artaut, connestable de Bourdeaux et receveur général de Guienne » 100 l.t. en déduction des 300 l.t. à l'année finissant à la Saint-Michel 1459. Ladite quittance datée du 11 octobre 1460 (*Ibid.*, n^o 12).

(148) Bibl. nat., nouv. acq. fr. 8607 (Montres du Cabinet des titres, vol. 5 : 1451-1469), n^o 87, orig. parch.

(149) La famille de Valpergue eut de nombreux représentants. Deux frères de messire Théaulde ont été mentionnés plus haut : Antoine et Boniface. Ce dernier combattit comme son frère Th. dans les armées du roi de France : son nom est cité dans les comptes des trésoriers des guerres de 1423 à 1453 (Héraut Berry, p. 376, note 5). Il est en Lorraine du 15 nov. 1438 au 15 fév. 1439, aux sièges de Meaux, juill.-août 1439, et de Pontoise, 1441 (Ph. Contamine, *Guerre, Etat et Société. Etudes sur les armées du roi de France 1337-1494*, Paris-La Haye, 1972, p. 265, 268-9, 271 ; *Journal de Jean de Roye*, éd. B. de Mandrot, t. II, 1896, p. 144). On le trouve en Alsace, le 5 septembre 1444, avec une troupe de Lombards (A. Tuetey, *Les écorcheurs sous Charles VII*, t. II, Paris, 1874, p. 517). Epargné lors de l'épuration de 1445, il devient capitaine de l'ordonnance et est à la tête de cent lances, en 1446 (Ph. Contamine, *op. cit.*, p. 271, 596-597). Il est

Le dernier document conservé relatif à messire Thiaude est la quittance de ses gages de capitaine de Lectoure, datée du 14 octobre 1461¹⁵⁰. Il ne dut pas tarder à mourir (à Lectoure ?), suivant de près dans la tombe Poton de Saintrailles, décédé à Bordeaux le 7 octobre 1461, et qu'il avait connu, lui aussi, plus de trente ans auparavant, sous les murs d'Orléans, alors qu'animée par la Pucelle, leur action concertée faisait tomber et les fameuses Tournelles, et, l'une après l'autre, les treize bastilles anglaises enserrant la cité, forçant ainsi à se lever enfin l'aurore de la victoire, dont le sourire encore timide allait illuminer de gloire la bannière de France, ornée de la croix blanche¹⁵¹.

A peine trois ans avant eux, le 26 décembre 1458, s'était éteint le connétable de Richemont, dont la dépouille repose en l'église des Chartreux, près de Nantes.

fréquemment employé au cours des négociations que le roi de France poursuit en Savoie et dans la Haute Italie (Mandrot, *op. cit.*, et ci-dessus, note 105) ; il reçoit 150 l.t. « pour avoir robes et autres habillemens », 8 juill. 1447 (Bibl. nat., ms. fr. 29408, Pièces orig. 2924, doss. 64967, pièce n° 11) ; participe au siège de Bayonne, 6 août 1451, (Héraut Berry, p. 376), dont il est nommé « maire, cappitaine et gouverneur ». Avant l'incendie de 1889, on possédait aux Archives de la ville (sous la cote GG 338) un registre des mandats de paiement ordonnés par Boniface de V., chevalier, maire de Bayonne, « registre ouvert en 1457 », faisant mention des « trésoriers, échevins et jurats de la ville », ainsi que des « livrées » de Gabriel de Saint-George et de Guillaume, bâtard de Brusac, « lieutenants du maire » (Ed. Dulaurens, *Inventaire sommaire des arch. comm. de Bayonne antérieures à 1790*, t. I, 1894). Boniface de V. mourut en 1459, ayant désigné pour ses exécuteurs testamentaires « Gabriel de Saint-Georges, Jehannet et Raoullet de Valpergue », lesquels donnent quittance, le 11 octobre 1460, d'une somme de 100 l.t. qu'il avait reçue « avant son trespassement » du « receveur général de Guienne » (Bibl. nat., ms. fr. 29408, déjà cité, pièce n° 12). Il eut pour successeur à Bayonne son frère Théaude (G. Dupont-Ferrier, *Gallia regia*, t. III, n°s 13953-13954).

Sûrement très proche des précédents : Jacques de Valpergue, chancelier du duc de Savoie (1452) et qui fut quelques semaines, à l'avènement de Louis XI, du 4 août au 1^{er} septembre 1461, commis à la garde des sceaux de France (Père Anselme, *Histoire généalogique de la maison de France*, t. VI, p. 408). On connaît sa fin tragique : étant l'un des agents les plus actifs du parti préparant l'annexion de la Savoie à la France, il fut dès son retour saisi au château de Thonon (octobre 1461) et noyé dans le lac de Genève pour avoir « trahi les intérêts de la Savoie au profit du roi » (juillet 1462).

Théaude de Valpergue avait épousé (avant 1443) Louise de Saint-Priest, fille de Briand d'Urgel, seigneur de Saint-Priest et de Saint-Chamond, veuve de Randon, seigneur de Joyeuse, gouverneur du Dauphiné (Cl. Le Laboureur, *Les Masures de l'Isle-Barbe*, t. II, p. 379, cité par E. Pilot de Thorey, *Catal. des actes du dauphin Louis II*, *op. cit.*, t. I, p. 155, note 8). C'est donc dans son château (ou du moins dans un château de sa belle famille) que fut reçu le roi, Charles VII, lorsqu'il séjourna à Saint-Priest, en 1457.

(150) Bibl. nat., ms. fr. 29408, Pièces originales 2924, doss. Valpergue, n° 21.

(151)

Ainsi, à la fin du règne de Charles VII, disparaît peu à peu la génération de ces *capitaines*, qui lui permirent de reconquérir son royaume et de recevoir de l'histoire le surnom de *Victorieux*.

*
* *

En manière de conclusion, on aimerait assurément savoir — et dire — ce que Jeanne d'Arc pensait de Barthélemy Baretta et de Théaude de Valpergue, et réciproquement (plus encore peut-être !) ce que ceux-ci ont bien pu penser de la Pucelle, dont l'apparition merveilleuse stupéfia les contemporains. Car l'un et l'autre l'accompagnèrent et combattirent avec elle : le premier de Lagny à Crépy-en-Valois et à Compiègne, le second à Orléans et en plusieurs autres actions, notamment à la journée de Pont-l'Évêque (près Noyon).

Nous n'avons pas leur témoignage, alors que nous possédons encore celui du gascon Jean d'Aulon, et celui du picard Raoul de Gaucourt qui furent l'un et l'autre appelés à déposer lors du *Procès en nullité*¹⁵².

Il faut nous contenter d'avoir évoqué le souvenir de ces deux *condottieri*¹⁵³ venus de « Lombardie » pour combattre au service du roi de France dans sa guerre de reconquête, et qui, chacun à son rang, l'un simple écuyer, l'autre chevalier issu d'une illustre lignée, participèrent à la défense et à la délivrance de Compiègne, lors du mémorable siège de 1430.

de Valpergue

(152) *Procès en nullité de la condamnation de Jeanne d'Arc*, éd. P. Duparc, t. I, Paris, 1979, p. 326-327 et p. 474-487 (Société de l'Histoire de France).

(153) *Condottiere* : on disait en Français « conducteur » (Héaut Berry, p. 392) ou « conducteur » (Jean de Wavrin, p. 264). — Voir aussi Fr. Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*.

DOCUMENT INÉDIT

1431, 19 avril. — Poitiers.

Charles VII fait à son chambellan Théaude de Valpergue, chevalier, un don tout spécial de 1 000 royaux d'or, en reconnaissance des services qu'il lui a rendus depuis son sacre, en combattant contre ses ennemis au-delà de la rivière de Seine, et plus particulièrement pour avoir grandement travaillé à la levée du siège de Compiègne, où il n'a point épargné sa personne, en courant les plus grands dangers.

Original sur parchemin. Bibl. nat., ms. fr. 31 208 (Cabinet d'Hozier, vol. 327, dossier 9 149, pièce 7).

Charles, par la grace Dieu Roy de France, a nostre amé et feal maistre Regnier de Boulligny¹, general conseiller sur le fait et gouvernement de toutes noz finances tant en Languedoil que en Languedoc, salut et dilection. Nous voulons et vous mandons que, par nostre amé et feal secretaire, maistre Guillaume Charrier², receveur general desdites finances, vous faictes paier et bailler a nostre amé et feal chambellan Theode de Walpergue, chevalier, la somme de mille reaulx d'or, ou la monnoye a la value, laquelle nous lui avons donnée et donnons de grace especial par les presentes, pour consideracion des bons et agreables services qu'il nous a faiz ou fait de noz guerres, depuis nostre sacre et couronnement, oultre la rivière de Seine, contre noz adversaires et rebelles, et mesmement a lever le siege que ont tenu en l'année derreniere passée lesdits adversaires et rebelles devant nostre ville de Compiengne, en quoy a travaillé et grandement nous y a servy, sans y avoir espargné sa personne³ [a peril de mort et d'avoir esté

(1) Sur Régnier de Boulligny, général conseiller...(1422-1442), voir G. Dupont-Ferrier, *Etudes sur les institutions financières de la France à la fin du Moyen-Age*, t.I, Paris, 1930, p. 240, § 19.

(2) Sur Guillaume Charrier, receveur général... (1418-1438), *Ibid.*, p. 284 § 26.

(3) Les mots entre crochets carrés ont été écrits sur un grattage de la même main que l'ensemble du mandement royal.

prins en plusieurs manieres]. Et par rapportant ces presentes quittance de nostredit chambellan seulement. Nous voulons et mandons ladicté somme de M reaulx, ou ladicté monnoye a la value, estre alouée es comptes et rabatuee de la recepte dudict receveur general par noz améz et feaulx gens de noz comptes, sans contredit, nonobstant quelzconques ordonnances, mandemens et deffences a ce contraire. Donné a Poictiers le xix^e jour d'avril l'an de grace mil CCCC et trente et ung, et de nostre regne le neufiesme.

Par le Roy en son Conseil, ouquel Vous⁴,
l'evesque de Sees⁵, les seigneurs de la Tremoille⁶
et de Gaucourt⁷, et autres estiez.

(signé :) Mallieres⁸.

(4) « Vous » : pronom personnel désignant le chancelier présent au Conseil. C'était alors Regnaut de Chartres, archevêque de Reims, chancelier de France, de 1428 à 1445.

(5) L'évêque de Séz : Robert de Rouvres, alors maître des requêtes, v. 1422-4 mars 1433.

(6) Georges de La Trémoille dirigea le gouvernement de juillet 1427 (Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. II, p. 146) à juillet 1433 (*Ibid.*, p. 299).

(7) Raoul, sire de Gaucourt, malgré ses fonctions de gouverneur du Dauphiné, était fréquemment à la Cour, où il jouissait d'un grand crédit ; il participa à l'éviction de La Trémoille en juillet 1433 (*Ibid.*, p. 297). Il avait été gouverneur d'Orléans, lors du siège de 1429, avait accompagné Jeanne d'Arc devant Paris, etc., et déposera au *Procès en nullité* (1456). — Gaucourt, comm. Hargicourt, cant. et arr. Montdidier (Somme). C'est par erreur que l'on a parfois donné ce nom à Louis de Gancourt, chevalier, sur lequel voir Héraut Berry, éd. 1979, p. 172, note 1 : il s'agit de Wancourt, cant. Croisilles, arr. Arras (Pas de Calais).

(8) Sur Robert Mallière[s], voir G. Tessier et G. Ouy, *Notaires et secrétaires du roi dans la première moitié du XV^e siècle*, dans *Bull. philol. et hist. du C.T.H.S.*, année 1963, Paris, 1966, p. 172. Il assista à la paix d'Arras en 1435 (Monstrelet, t. V, p. 151) et mourut le 14 août 1449.

NOTES ADDITIONNELLES

(Notes 53-56). Georges Chastellain a longuement raconté ce *tournoi d'Arras* (dans son chap. IV). Son récit est plus précis que celui de Monstrelet.

Voici ce qui concerne « messire Theaulde de Vaulpargue, gentil chevalier et bien à cheval » (*op. cit.*, t. II, p. 21-22) :... « [Symon de Lalaing] bailla un si grant torchon à messire Theaulde que, toute la teste luy estant estounée, branla sur sa selle, et le cheval, chancelant du coup et du chevalier qui branloit dessus, s'en alla chéant au sablon, là où tantost le duc envoya subit pour le secourir et relever, et fit demander s'en luy avoit nul dangier, car bien en eut esté couroucié, nonobstant que ses ennemis estoit. Sy n'y avoit autre chose que un petit d'estourdissement, dont il revint tantost », etc.

Au nombre des quatre autres « François » ayant pris part au tournoi d'Arras, Philebert d'Abressy (Monstrelet, IV, 376), de Berssy (Chastellain, II, 18) doit être identifié avec « *Philibert de Brécy*, chevalier », qui avança la rançon de Pierre du Lys, frère de Jeanne d'Arc, avec la caution des habitants de Serqueux, près Bourbonne-les-Bains (J. Quicherat, *Procès de Jeanne d'Arc*, t. V, p. 210) ; serait-ce *Bersey*, lieudit de Voisines, cant. de Langres, qui n'est pas très éloigné d'Arc-en-Barrois (A. Roserot, *Dictionnaire topographique de la Haute-Marne*).

Quant à *L'Estandart de Milly*, le seul qui ne soit pas qualifié « messire », il était et resta toute sa vie *écuyer* : sa présence au tournoi d'Arras vaut donc d'être particulièrement remarquée. Jeune encore, « Jaquet de Milly, dit L'Estendart, escuier », commande une troupe de treize autres écuyers, dont il présente la « montre », en 1416 (O. de Poli, *Inventaire des titres de la maison de Milly*, Paris, 1888, p. 217, n° 729) ; il est au siège d'Orléans, en septembre 1428 (J. Loiseleur, *Comptes des dépenses faites par Charles VII pour secourir Orléans...*, dans *Mém. de la Soc. archéol. et hist. de l'Orléanais*, t. XI, 1868, p. 166) ; chargé d'une mission par le duc d'Orléans auprès de son cousin le duc de Bourgogne en mai 1445 (O. de Poli, *op. cit.*, p. 223, n° 761) ; en mars 1457, il est l'un des trois neveux et cohéritiers de

Renaut (ou Rigaut) de Fontaine [-Lavaganne] et aliène divers fiefs sis en Beauvaisis à Auchy, Beauvais, Marseille et Grémévillers (*Ibid.*, p. 228, n^{os} 778-779).

(Notes 66-67). Quand on connaît les circonstances de la levée du siège de Compiègne (cf. article précédent), on peut penser que Théaude de Valpergue participa aux escarmouches qui eurent lieu alors que les armées se tenaient face-à-face, entre Verberie et Royallieu ; les Anglo-Bourguignons, à pied, cherchant le combat et ayant jeté le défi par la voix d'un « roi d'armes » aux Français du maréchal de Boussac. Ceux-ci, à cheval, refusaient le combat, et visaient à « amuser » leurs adversaires, tandis que Saintrailles, débouchant de la forêt, attaquait la bastille Saint-Ladre assaillie de l'autre côté par les Compiégnois... Escarmouches sans « grand dommage », mais non sans danger personnel pour ceux qui s'y risquèrent, témoin ce « vaillant homme d'armes qui, désarçonné, fut « mis à mort cruelle » (Monstrelet, IV, 413 ; Chastellain, II, 99).

Mais on peut penser également que messire Théaude était avec Saintrailles lors de l'assaut donné à la bastille Saint-Ladre, où le combat fut acharné.

(Note 85). On peut encore citer parmi les « capitaines » promus aux fonctions de *baillis* : Alain Giron, bailli de Senlis, et Jamet de Tillay, bailli de Vermandois.

(Note 100). Ce *sceau armorié* est ainsi décrit par le P. Anselme, *Hist. géneal.*, t. VI, 1730, p. 408 : « trois fasces surmontées d'un arbre à trois branches ».

(Note 142). *Saint-Priest*, au S-E de Lyon (cant. Saint-Symphorien d'Ozon, Isère), était en Dauphiné. Le roi y séjourna du 1^{er} janvier au 11 mai 1457 (Bibl. nat., nouv. acq. fr. 5084, fichier de Vallet de Virville : Itinéraire de Charles VII).

*
* *

Les indications suivantes apportent quelques précisions sur les *opérations de guerre* auxquelles participa Théaude de Valpergue :

— Après la levée du siège d'Orléans, au combat de *Saint-Sigismond*, à deux lieues de Patay [18 juin 1429], messire Thomas Guerard est fait prisonnier par mess. Th. de Valpergue (P. Charpentier et Ch. Cuissard, *Journal du siège d'Orléans*, Orléans, 1896, p. 140).

— Un intéressant document permet de compléter la liste des *sièges* auxquels prit part Th. de Valpergue. Il s'agit d'une « lettre de rémission » accordée par Charles VII à Jean de Novare, l'un de ses compatriotes ayant combattu sous ses ordres (acte daté de Chinon, en avril 1447, n.st.).

On apprend ainsi qu'il y a plus de vingt ans, Jehan de Novare « se party du país de Lombardie, dont il est natif, et s'en vint par deçà en la compagnie » de Th. de V. ; « depuis lequel temps, il s'est mis à suivre les guerres », tenant toujours le parti du roi et l'ayant « grandement et loyaument servy en plusieurs voïages et armées ». Sont cités à cette occasion les sièges de *Harfleur* [1440], de *Tartas en Gascogne* [1442], de *Dyeppe* [1443] et de *Ponthoise* [1441] : ce qui correspond bien aux campagnes de Normandie et de Guyenne relatées plus haut. « Pendant lequel temps... il a esté en plusieurs courses, où pilleries, roberies, larrecins, destrousses, raençonemens de gens et de bestail ont esté faictes, avecques autres maux et dommages, dont restitution ni declaracion ne pourroient estre faiz ». D'autre part, il lui a fallu payer sa propre rançon « pour soy racheter des prisons des Anglois ». Enfin il « se est marié au lieu de Vichy » ; mais, en raison de ses activités passées, il n'est pas sans redouter qu'un jour ou l'autre « rigueur de justice » lui fût faite. — Ce pourquoi, ayant donc présenté au roi une « humble supplicacion », il obtint en chancellerie les lettres patentes, annulant, « remettant » définitivement les conséquences juridiques et pénales des crimes et délits dont il se sentait coupable et qui auraient pu lui être imputés (A. Tuetey, *Les écorcheurs sous Charles VII, épisodes de l'histoire militaire de la France au XV^e siècle*, Montbéliard, 1874, t. II).

Sur le métier des armes devenu une « profession » et la « piraterie » de cette première moitié du XV^e siècle, voir (outre l'ouvrage qui vient d'être cité) Beaucourt, *op. cit.*, t. II, p. 646-648 ; P. Champion, *op. cit.*, p. xvij.

Si les « capitaines » entendaient le plus souvent maintenir certaines traditions chevaleresques (dont on a maints exemples), leurs subordonnés se comportaient fréquemment en pillards et en « écorcheurs », et pouvaient ainsi améliorer leur solde, voire y suppléer.

Nous ignorons la *fortune mobilière et immobilière* de Théaude de Valpergue. Sans doute fut-elle assez considérable. Mais retrouvera-t-on jamais son testament ou (mieux encore) le compte de ses exécuteurs testamentaires ?

Occasionnellement ont pu être utilisées quelques pièces compta-

bles concernant certains de ses « gaiges » et plusieurs donations royales en espèces, dont il fut le bénéficiaire.

Quant à ses biens immobiliers, outre ceux confisqués sur Pierre d'Orgemont (ci-dessus, note 97), on sait qu'il avait acquis de son beau-frère Guy, seigneur de Saint-Priest, le château et la seigneurie de Margès qu'il aliéna v. 1447, et de Barthélemy Prahana une partie de la terre de Caumont, au Comtat-Venaissin, dont il fit ensuite don, le 16 février 1458, à son neveu Michel de Valpergue (E. Pilot de Thorey, *Catalogue des actes du dauphin Louis II devenu roi de France Louis XI*, t. I, Grenoble, 1899, p. 155, note 8).
